

Avis de tempête sur les métiers lourds



Notre dossier en pages 8 & 9

Le 16 mai, 70 000 personnes ont manifesté dans les rues de Bruxelles contre le système de pension à points, obligeant le gouvernement à faire machine arrière. Mais il a encore dans ses cartons un autre projet, tout aussi injuste et inacceptable, concernant les métiers pénibles. Le front commun syndical édite un deuxième «*journal des pensions*», qui détaille les plans du gouvernement concernant les métiers lourds.

FGTB, CSC et CGSLB appellent à l'action le 2 octobre pour que chacun puisse bénéficier d'une pension décente à un âge raisonnable.

De l'énergie verte en Belgique, c'est possible!



Souvenez-vous de ce dimanche 1^{er} juillet. Ce fut une magnifique journée. Bien sûr, un weekend ensoleillé met tout le monde de bonne humeur. Mais ce dimanche fut une journée quelque peu spéciale. Un jour historique! Pour la première fois en Belgique, il y a eu, le temps d'une journée, davantage d'énergie renouvelable que d'énergie nucléaire produite. Grâce à ce dimanche venteux et ensoleillé, les panneaux solaires et les éoliennes, combinés aux centrales de biomasse, ont produit en un jour plus de 4.000 mégawatts soit 1.000 mégawatts de plus que la totalité des centrales nucléaires belges... L'état lamentable des centrales nucléaires belges, où seulement 3 des 7 réacteurs étaient opérationnels,

ayant largement contribué à ce jour « vert » historique. Une météo exceptionnellement favorable a également favorisé la création d'énergie verte. En temps normal, la production d'énergie solaire et éolienne est jusqu'à 5 fois inférieure au pic atteint ce 1^{er} juillet. Néanmoins ce cap est encourageant. Si la production d'énergie verte devient plus importante faire tourner les centrales nucléaires continuellement aura économiquement moins de sens. La rentabilité d'une centrale étant liée à sa capacité de production: plus elle produit, moins le coût du mégawatt est important et plus elle est rentable. Une augmentation de la production de l'énergie

verte aura pour incidence de faire augmenter le coût de production du nucléaire... et conforterait la nécessité de sortir de ce mode de production!

L'avenir est donc à l'énergie renouvelable! En Allemagne, l'Alliance pour le Travail et l'Environnement - un réseau des institutions gouvernementales, des syndicats et des employeurs pour promouvoir l'économie verte - vise l'emploi de près d'un million de personnes d'ici 2030 dans le secteur des énergies renouvelables. Des pronostics encore très prudents.

Le grand défi - après la création de l'énergie renouvelable - sera son entreposage pour que, lors de jours pluvieux, l'alimentation en

énergie puisse être assurée. Soit la création de systèmes de stockage capables d'entreposer la surproduction d'énergie pour pouvoir la « débloquer » plus tard. C'est le défi pour résoudre la problématique de l'énergie belge. Quand il fait nuageux et calme en Belgique, il est probable que ce soit également le cas aux Pays-Bas, en Allemagne et dans le nord de la France. Avec la Belgique comme cœur géographique de l'Europe occidentale, ayant un climat venteux aux températures modérées (les panneaux solaires ont le meilleur rendement aux températures maximum 25°!), notre pays peut facilement exporter de l'énergie verte s'il dispose de bonnes capacités d'entreposage.

Nous avons donc un atout vert en mains.

De l'énergie verte comme produit (d'exportation) avec des jobs durables est l'unique horizon d'avenir possible.

Kobe Martens
Collaborateur BRISE

Ce texte a été basé sur:

- De Standaard, 24/02/2018, «Her-nieuwbare energie zal kernenergie duurder maken»
- De Morgen, 02/07/2018, «Meer groene energie dan kernenergie in België door ongewoon zomerrweer».
- ETUC, «Groene arbeidsplaatsen, handleiding voor vakbondsafgevaardigden».

> MOBILISATION

Partout dans le monde, les femmes sont discriminées, et particulièrement en ce qui concerne la maternité et les interruptions de grossesse.

Forcer une femme à poursuivre une grossesse contre son gré est indigne d'une démocratie. La menacer d'une peine de prison pour une IVG aussi.

Il est plus que temps de réellement légaliser l'IVG en Belgique, hors injonction religieuse ou idéologique. La loi doit en priorité tenir compte du vécu des femmes et prévoir de bonnes conditions médicales, sans jugement moral, ni infériorisation.

Rejoignez la Caravane des femmes Ensemble, marchons pour une réelle légalisation de l'IVG!

Infos pratiques:

- **Rendez-vous** le dimanche 9 septembre à 14h devant le palais de Justice de Bruxelles (place Poelaert)
- **Parcours:** la Caravane des femmes partira de la place Poelaert pour ensuite se diriger vers la place Royale, via la rue de la Régence. Elle bifurquera vers Mont des Arts et la place de l'Albertine pour rejoindre ensuite la place de la Chapelle via le boulevard de l'Empereur. Enfin, elle retournera au palais de Justice via la rue Haute, la rue des Minimes et la rue Aux Laines. Restez informé.e, suivez l'actu de la Caravane des femmes sur les réseaux sociaux:
 - ✓ Sur Twitter, en suivant le hashtag: #womens-caravan
 - ✓ Sur Facebook: <https://www.facebook.com/events/364827180719447/>

> ACTIVITÉ - CINÉ DÉBAT

Le bonheur au travail: l'affaire de tous?

Existe-t-il des recettes de bonheur au travail? Que nous enseignent les exemples d'entreprises dites « libérées »? Jusqu'où sont-ils l'affaire de tous, travailleurs et employeurs confondus? Existe-t-il d'autres modèles, d'autres utopies? Quel rôle avons-nous dans la transformation de notre propre lieu de travail? PointCulture en débat lors d'une rencontre dynamique et festive organisée dans le cadre du lancement de la thématique annuelle des PointCulture: Le travail!

Un ciné-débat qui se déroulera en présence d'Estelle CEULEMANS, Secrétaire générale de la FGTB Bruxelles.

Information pratique:
• 05/10/2018 - 18:00 - 20:00

- PointCulture ULB - Campus Solbosch, Bâtiment U Av. Paul Héger, 1050 Bruxelles



**Rendez-vous le dimanche 9 septembre à 14h
devant le palais de Justice de Bruxelles**

NAMUR

AFICo asbl et Greenpeace Namur vous invitent à un débat sur le thème

Quelles politiques communales à l'ère des traités de libre-échange?

Un débat en présence de représentants des partis politiques

le 18 septembre 2018, à 19h30 à la FGTB Namur rue Dewez 40 ★ 5000 Namur



avec le soutien de :



Formation

EXPRESSION CITOYENNE DÉFENDRE SES IDÉES, MICRO À LA MAIN ET CAMÉRA AU POING

Inscription gratuite, mais obligatoire

Congés éducation payé [en attente de confirmation]

Renseignements info@afico.be ou 081/64.99.52

à la CGSP NAMUR [rue de l'armée Grouchy 41 à 5000 Namur] le 25.09 + les 02, 09 et 30.10 + les 06 et 13.11.2018 de 9h30 à 16h30



avec le soutien de :



09.10 2018 Soirée-débat en collaboration avec la Maison de la Laïcité de Sambreville

Pour lutter contre les inégalités ... si on commençait par l'école?

INFOS PRATIQUES

MAISON DE LAÏCITÉ rue de Falisolle 48 5060 SAMBREVILLE

Horaire 19h00

GRATUIT Inscription obligatoire

Contactez : AFICo asbl | 081/64 99 47 marylise.wauters@afico.be www.afico.be | afico.asbl

Avec en introduction la conférence gesticulée de CAROLE MAZIERS (Centre d'Expression et de Créativité Les Ateliers 4D à Rochefort)

« ET MON OUVERTURE SUR LE MONDE ALORS ! »

INTERVENANT.E.S :

Stéphanie BERTRAND, secrétaire régionale secteur Enseignement CGSP Namur

Michel WAUTERS, militant CGPS NAMUR, pensionné de l'Enseignement de la Communauté française

Michel PATRIS, secrétaire Permanent CSC Régional Namur - Dinant

Joan LINSMONT, permanent communautaire SETCa-SEL Enseignement, Universités, Recherches et CP225.02



AVEC LE SOUTIEN DE



Ed. Resp. : Guy FAYS, Rue Dewez 40, 5000 NAMUR | Ne pas jeter sur la voie publique



16 & 18.10 + 08.11.2018

- Comprendre ce qu'est un média social, internet.
- Aborder les questions de circulation des données, les notions de vie privée.
- Comment utiliser les réseaux sociaux en tant que militant(e)? Quelles opportunités? Quelles limites? Quels dangers?
- Quels sont les enjeux économiques, politiques et sociaux de la croissance phénoménale des réseaux sociaux en Belgique plus particulièrement?

INFOS & INSCRIPTIONS

16 & 18.10 + 08.11.2018 | CGSP Rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 NAMUR
09h30 - 16h00
Gratuit Inscription obligatoire
Marylise WAUTERS - 081 64.99.52 marylise.wauters@afico.be

www.afico.be | afico.asbl



Avec le soutien de



CHARLEROI

> LA CENTRALE GÉNÉRALE FGTB CHARLEROI/SUD-HAINAUT

Cérémonie des Décorés

Après notre Congrès Régional Statutaire du 26 octobre 2018, nous organiserons le 30 mars 2019, notre traditionnelle remise des décorations à nos anciens membres, militants et délégués au C.E.M.E. (Ancien Centre Fourcault) à la Rue des Français n° 147 à Dampremy. Nous proposons à nos affiliés ayant plus de 25 ans d'affiliation à la CG-Charleroi et qui n'ont pas encore reçu leur décoration, de nous contacter, ou de contacter la délégation d'entreprise, avant le 31.12.2018 afin d'introduire leur demande.

Pour Rappel:

- + 25 ans d'affiliation: insigne d'argent + cadeau + diplôme
- + 35 ans d'affiliation: insigne d'argent + cadeau + diplôme
- + 45 ans d'affiliation: insigne d'or + cadeau + diplôme

Nous vous invitons cordialement à participer à cette cérémonie accompagné de votre conjoint. Après cette partie académique, nous vous convions à la partie festive (repas et animation musicale) dont les frais de participation s'élèvent à 20€ par personne (repas).

- 16h30: Accueil des décorés
- 17h00: Discours
- 17h30: Remise des décorations
- 18h30: Accueil des participants - Apéritif
- 19h00: Repas (Buffet) - Animation musicale - Bal

Bulletin de participation et de réservation à renvoyer avant le 31/12/2018 à la Centrale Générale FGTB-Charleroi, Bld Devreux n° 36-38 à 6000 Charleroi. Tél.: 071/641.370 - Fax: 071/ 319.972 - Mail: Mina.Mait-Rabbi@accg.be

Je soussigné..... domicilié à.....

N° de Registre National.....

Postule pour l'obtention de la décoration pour plus de:

- 25 ans d'affiliation
- 35 ans d'affiliation
- 45 ans d'affiliation

(BIFFER LES MENTIONS INUTILES)

Réserve..... place(s) pour le repas de cette soirée du 30.03.2019 et verse la somme correspondante au compte n° BE73 6353-5925-0160 de la Centrale Générale de Charleroi.

Date: Signature:

Agenda de la rentrée du Centre de Jeunes Taboo

- **Cours de piano - tous les mercredis apremis**
Tous les mercredis, nous vous proposons de cours de piano tous niveaux avec une professionnelle. Chez nous, pas de solfège obligatoire juste le plaisir d'apprendre à jouer du piano en partant de vos désirs et vos goûts et en suivant votre rythme!
 - **Cours de théâtre - à partir du mercredi 10 octobre à 18h**
Le centre de jeunes Taboo t'offre la possibilité de faire tes premières armes gratuitement avec l'encadrement d'un professionnel.
 - **Ciné-débat: the circle - le lundi 24 septembre à 18h**
Film et débat sur les limites de la vie privée, de l'éthique et des libertés individuelles!
- Toutes nos activités sont gratuites et accessibles aux jeunes de 15 à 30 ans!
Information et inscription: info@cjtaboo.be ou 0475/55.90.44

WALLONIE PICARDE

Horaires à partir du 3 septembre 2018

Tous les horaires par commune peuvent être consultés ici: <http://www.fgtbwapi.be/contact>

Notre call-center chômage sera accessible du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h.

Formation – Ma pension, c'est de l'histoire ancienne ?

- Découvrir les nouvelles règles de calcul des pensions
- Comprendre les 3 piliers de pensions et leurs enjeux politiques et sociaux,
- Déconstruire les idées véhiculées par la pensée unique pour justifier la réforme des pensions
- S'informer sur le calcul des pensions légales des travailleur-euse-s salarié-e-s

En pratique

- **Où et quand ?**
- Les **20 et 27 septembre** de 8h30 à 16h à L'asbl Vie-Esem
Rue de la Déportation 21, 6500 Beaumont
- OU
- Les **8 et 9 novembre** de 8h30 à 16h
Au PCS d'Anderlues
Rue Pierre Babusiaux 4, 6150 Anderlues



- **Pour qui ?** Tout citoyen.ne dès 18 ans
- **Gratuit**
- **Infos et inscriptions :**
071/58.96.16 - 0499/20.13.26 - laura.vidotto@vie-esem.be

Café et collations offerts. Prévoyez votre repas de midi (possibilité de commander des sandwiches)

Une formation proposée par l'asbl Vie Esem (CEPAG Sud-Hainaut) dans le cadre de ses activités d'éducation permanente



L'asbl d'éducation permanente VIE-ESEM, en collaboration avec le Centre Culturel de Thuin Haute Sambre, vous invite à sa prochaine conférence citoyenne :

CES NOUVELLES MONNAIES QUI INTRIGENT...

"Pas un jour sans qu'on ne parle de «nouvelles monnaies» ou encore de «monnaies citoyennes». Derrière ces termes se cachent des concepts aussi divers que l'alternative à l'argent classique ou que le fameux «Bitcoin», une monnaie virtuelle générée par logiciel qui se répand comme un feu de brousse. Certains voient dans ces phénomènes une occasion de se réapproprier la monnaie de manière collective. D'autres, par contre, y voient un dangereux objet de dérégulation et de spéculation..."

NEW MONEY →

Pour débattre de cette actualité, nous aurons le plaisir de recevoir :

Monsieur LOUIS LARUE
Docteur en Sciences Économiques, Université catholique de Louvain
Assistant à la Faculté des Sciences Économiques, Sociales, Politiques et de Communication
Chaire Hoover et Economic School of Louvain

Monsieur DIDIER PALANGE
Animateur régional du Réseau FINANCITE (www.financite.be)

Ils partageront avec nous leurs recherches et réflexions sur le fonctionnement de ces nouvelles monnaies :
QUELLES PARTICULARITÉS ? QUELLES PERSPECTIVES ? QUELS ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ÉTHIQUES ?

Nous vous donnons rendez-vous le **Jeudi 3 Septembre 2018, dès 19 heures 30**, au Centre Culturel de Thuin Haute Sambre - Rue des Nobles, 32 à 6530 Thuin.
Entrée gratuite, invitation cordiale à tous. Le verre de l'amitié est offert.
Contact: asbl VIE-ESEM – 071/58.96.16

**Formation «Du populisme à l'extrême droite»
5 jours pour déconstruire les discours extrémistes**

L'extrême droite, plus jamais ça, vraiment ? Malgré les leçons de l'Histoire, elle revient en force avec ses solutions simplistes qui séduisent. Les propos racistes se banalisent, tweetés au plus haut niveau de l'État, échangés sans complexe sur les réseaux sociaux, encouragés par le discours ambiant et la politique migratoire de notre gouvernement. Des propos et des lois encore impensables il y a dix ans sont aujourd'hui tolérés dans l'apathie, voire l'indifférence. À l'approche des élections communales et provinciales, CENFORSOC vous propose une formation de 5 journées pour apprendre à déconstruire les discours extrémistes et populistes et à se donner des outils pour les combattre. Le programme inclut une visite guidée au Fort de Breendonk, où furent détenus et torturés des opposants à l'Allemagne nazie.

Pour qui? Tous les citoyen.ne.s à partir de 18 ans.

Quand? 5 journées (le mercredi) du 12/09 au 10/10/2018. La 4^e journée (le jeudi 04/10/2018) sera consacrée aux visites du Fort de Breendonk et de la Caserne Dossin à Malines

Gratuit!

Renseignements: Secrétariat ASBL CENFORSOC
Tél: 071/641.262

Inscriptions: Venez visiter notre site www.cenforsocasbl.be et inscrivez-vous en ligne.

MONS

Trèves EXCURSION 30 €
* Hors boissons
47 personnes maximum

Une journée de visites culturelles en présence d'un guide

Samedi 29 SEPTEMBRE

7h00 Départ du parking de Lotto Mons Expo
10h00 Arrivée à Trèves et visite de la maison de Karl Marx
12h00 Repas trois services
13h00 Visite guidée de Trèves
14h30 Temps libre dans Trèves
17h00 Départ pour le retour vers Mons
20h00 Arrivée à Mons

Infos, inscriptions
Cédric DEVRIESE
0473/97.64.93

CEPAG Borinage 2000 / Mons-Borinage

La Maison des Employés et Cadres Syndiqués
www.maisondesemployes.com

EXPOSITION/PHOTOS "UN BEAU DÉTOUR"

Jean LEDOCQ

Nicole DE PESSEMIER
du 07 septembre au 05 octobre 2018

Vernissage le vendredi 07 Septembre 2018 dès 18h30
Rue Chisaire 34, 7000 Mons
Dévernissage le mercredi 03 Octobre 2018 dès 18h30
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, fermé les weekends et jours fériés

Avec le soutien de MONTNOIS

Entrée gratuite

CENTRE

Ciné-mardi 18 Septembre 2018 à 13h30

asbl CEPRé,
dans le bâtiment de la FGTB Centre
Rue Henri Aubry 23 - 7100 Haine-St-Paul

Contact : Mano 064/23.61.20 - Réservation souhaitée

CEPAG Centre / Fédération

- * De Matt Ross
- * Genre : Comédie dramatique
- * Pays : Américain
- * Année : 2016
- * Durée : 1h58

SYNOPSIS ET DÉTAILS

Dans les forêts reculées du nord-ouest des Etats-Unis, vivant isolé de la société, un père dévoué a consacré sa vie toute entière à faire de ses six jeunes enfants d'extraordinaires adultes. Mais quand le destin frappe sa famille, ils doivent abandonner ce paradis qu'il avait créé pour eux. La découverte du monde extérieur va l'obliger à questionner ses méthodes d'éducation et remettre en cause tout ce qu'il leur a appris.

Ed. Resp. : Ahmed Ryadi, administrateur délégué - 23 rue H. Aubry - 7100 Haine-St-Paul

LIÈGE - HUY - WAREMME

TERMES MOTS POLITIQUE
 RENCONTRE AVEC OLIVIER STARQUIT, AUTEUR
 PENSÉE VISION MONDE

« DES MOTS QUI PUENT »

SEMANTIQUE LIBERTE OPPRESSION
 FORCE 25 SEPTEMBRE 2018 A 18H

TERMES MOTS POLITIQUE
 SYNDICAT LANGAGE FGTB LIEGE-HUY-WAREMME (8^e ETAGE)
 PLACE ST PAUL, 9/11 - 4000 LIEGE
 PENSÉE VISION MONDE
 DEMARCATIION CAPITAL
 SYNDICAT LANGAGE COMPORTEMENT
 FORCE IDEOLOGIE LEXIQUE

HISTOIRE DE REPÉRER CES MOTS QUI PUENT, LES COMPRENDRE, LES CHASSER ET LES REMPLACER PAR D'AUTRES !

MONDE
 SYNDICAT LANGAGE COMPORTEMENT
 TERMES MOTS POLITIQUE
 DEMARCATIION CAPITAL

Promotion & Culture

FGTB
 Liège - Huy - Waremme

88 - 11, FRANÇOIS ST PAUL 9/11 - 4000 LIEGE - 0434 21 00 00

Avec l'extrême droite,
 la cible, c'est toi



Dans le cadre de sa campagne Clic-gauche.be, l'ASBL La Cible vous invite à découvrir - son tout nouvel outil pédagogique.

La BD « Démêler pour s'en mêler. Une journée pour déconstruire les préjugés »:



Nous y déconstruisons des croyances qui détruisent la solidarité et nous y proposons des arguments, valeurs et projets de société où il y a de la place et des moyens d'existences décents pour toutes et pour tous.

Plus d'infos à partir du 21 septembre auprès de Stéphanie Ardu: stephanie.ardu@lacible.be

VERVIERS

A.I.M.E. Formation gratuite
 Action. Information. Mobilisation. Emploi.
 Tu veux identifier ton projet professionnel,
 tes atouts et les points sur lesquels
 t'améliorer pour trouver un emploi ?

Nous proposons une formation où tu trouveras l'encadrement et les ressources nécessaires pour définir et lancer ton projet professionnel :

CONTENU

- Bilan de compétences
- Identifier ton projet professionnel
- Se redynamiser et reprendre confiance
- Stage en entreprise
- Travail sur les outils de la recherche d'emploi
- Définir un plan d'action

DATE

- Module d'orientation professionnelle du 1^{er} octobre au 14 décembre 2018

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être inscrit(e) au Forem comme demandeur(se) d'emploi et
- Être âgé(e) de plus de 18 ans et moins de 64 ans
- Être chômeur(se) complet(e) indemnisé(e) ou
- Être demandeur(se) d'emploi en stage d'insertion ou
- Être accompagné par un conseiller FOREM

MODALITES D'INSCRIPTION

- Assister à une séance collective d'information organisée le lundi 10 ou le mercredi 12 ou le lundi 17 ou le mercredi 19 septembre 2018 à 10h00 (salle TVD, FGTB 4e étage)

LIEU DE FORMATION

- Galerie des Deux Places, Pont aux Lions 23/4, 4800 Verviers

En partenariat et avec le soutien de :

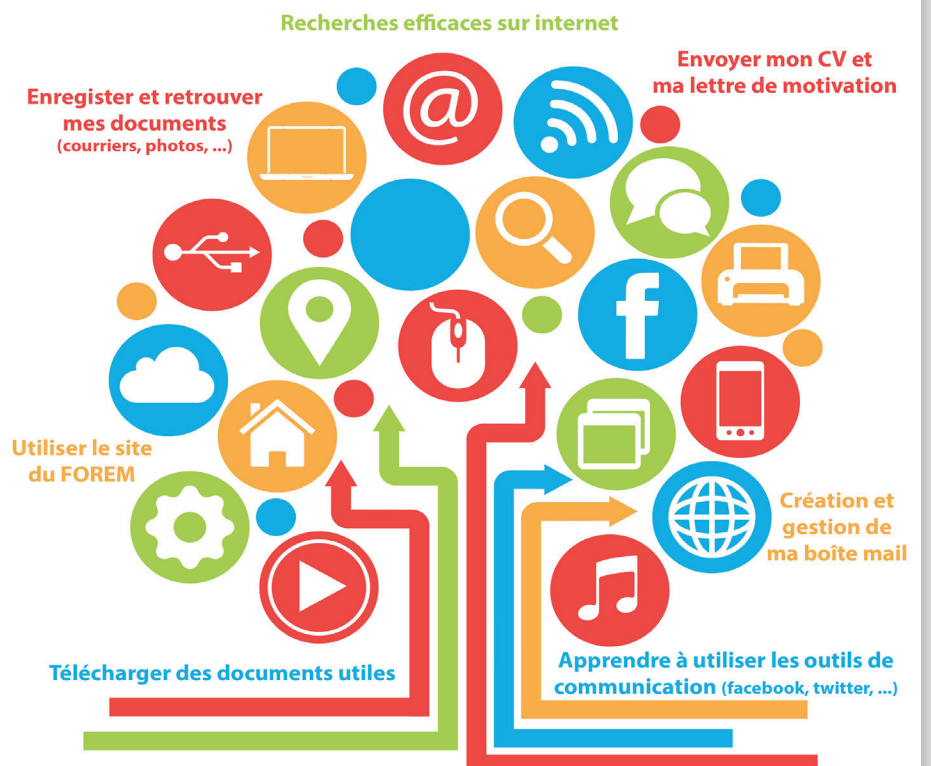


RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

- Nadine Fauconnier - 087/39.46.37 - nadine.fauconnier@fgtb.be
 - Ismaël ZEROUAL - 0498/34.23.06 - ismael.zeroual@cepag.be

Formation informatique pour demandeurs d'emploi

Utiliser un ordinateur, c'est possible en 2 semaines !
 Outils numériques & recherches d'emplois



Environnement numérique Recherche et stockage Communication Création

PROCHAINE FORMATION : Du 17 au 28 septembre 2018

Informations et inscription gratuite auprès de Nadine FAUCONNIER :
 087/39.46.37 - FGTB Verviers - Pont aux Lions, 23/3 - 4800 VERVIERS



> SANTÉ

Souffrir pour rendre belle

Troubles musculo-squelettiques, allergies, exposition permanente à des produits toxiques et solvants sont la norme dans les secteurs de la beauté. Maquillage, coiffure, esthétique: ces métiers que l'on ne voit pas comme «à risque» au premier abord comportent pourtant de lourds aspects.

Des jolis ongles, mais à quel prix?

L'on voit fleurir, depuis quelques années, des «bars à ongles» dans tous les centre-ville. La tendance du nail art, qui nous vient d'Asie, fait le bonheur des coquet(te)s, mais pas forcément celui des travailleuses qui y sont occupées. Dans des salons «low-cost», des jeunes femmes étrangères, non-francophones, travaillent dans des conditions précaires et en contact permanent avec des produits toxiques.

En 2016, 12 travailleurs sans-papiers ont été arrêtés dans des établissements de modelage d'ongles à Bruxelles, et 50 kilos de produits chimiques ont été saisis. De nombreux procès-verbaux ont été dressés pour utilisation de produits chimiques non conformes à la législation et aux normes en vigueur. Le problème est aussi mondial que la tendance. New York, Paris: des travailleuses souvent étrangères sont soumises aux mêmes risques. Travail 7 jours sur 7, douleurs articulaires, problèmes de peau voire cancers sont évoqués lorsque l'on évoque ces professions peu réglementées. A cela s'ajoutent des problématiques de travail au noir, de non-paiement des salaires, etc. Le dossier d'ETUI mentionne de nombreux cas où les travailleuses doivent payer leur formation, apporter leurs propres vernis et matériel, ou encore travailler des semaines gratuitement sous couvert d'«apprentissage».

Au niveau des produits chimiques, les professionnels des instituts d'ongles, quasi exclusivement des femmes, seraient exposés à quelque 700 substances dont 60 sont jugées «très préoccupantes» et 90 «préoccupantes», selon un rapport publié le 23 novembre par l'Agence française de de sécurité sanitaire (Anses). Certaines des substances découvertes dans ces instituts sont classées cancérogènes. Les principaux risques concernent cependant les pathologies dermatologiques et respiratoires (l'asthme en particulier). Dans plus de la moitié des cas, ces pathologies sont dues à l'exposition aux méthacrylates présents dans les gels et les résines utilisés pour les faux ongles. L'Anses épingle la relative inefficacité des moyens de prévention mis généralement en place, tels que les tables aspirantes, le port de gants ou de masque de protection contre les poussières. Ainsi, «les masques chirurgicaux peuvent aider à prévenir la transmission des germes, mais ils ne protègent pas des vapeurs et pas ou peu des particules fines». Quant aux gants, notamment ceux composés de nitrile, le contact avec l'acétone dégrade leur efficacité.



Vous travaillez dans les secteurs de la beauté? La Centrale générale publie régulièrement des outils, publications, articles et fiches infos qui concernent vos droits, votre santé, votre métier.

N'hésitez pas à consulter leur site à ce sujet: <http://www.accg.be/fr/secteur/coiffure-fitness-et-soins-de-beaute>

Ce sujet est plus largement abordé dans l'édition de juin de HesaMag, qui propose le dossier «Sous le vernis, des professionnels de la beauté en danger».

A lire ici: <https://www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/HesaMag>



L'institut syndical européen ETUI consacrait son dossier sur cette problématique dans le HESA Mag de juin dernier

Très rares sont les travailleurs de la beauté à échapper aux troubles musculo-squelettiques. L'usage quotidien de produits cosmétiques contenant des molécules chimiques allergisantes ou irritantes pour la peau leur cause de nombreux soucis de santé.

Le problème est particulièrement aigu dans les activités de manucure. Ces dernières années, la mode des ongles artificiels s'est diffusée un peu partout dans les pays industrialisés. Des salons de manucure à bas prix ont littéralement envahi certains quartiers des grandes villes. Des produits chimiques toxiques, notamment des solvants, y sont abondamment utilisés.

La réponse de l'Union européenne à ces menaces pour la santé de dizaines de milliers de travailleurs est insatisfaisante. Ainsi, la Commission européenne s'oppose avec fermeté à la transposition en directive d'un accord-cadre conclu par les partenaires sociaux européens en vue d'améliorer la sécurité et la protection de la santé dans le secteur de la coiffure. Par ailleurs, la législation européenne réglementant la commercialisation des produits cosmétiques protège avant tout les consommateurs, beaucoup moins les professionnels qui les manipulent au moins une trentaine d'heures par semaine.

Lire plus sur le sujet : <https://www.etui.org/fr/Topics/Health-Safety-working-conditions/HesaMag>

> TÉMOIGNAGE

Laura, Hainaut, ancienne coiffeuse aujourd'hui dans la vente

«J'ai dû arrêter la coiffure car j'ai eu des problèmes de dos. Au début c'était juste une petite cyphose et une scoliose donc j'ai bien adapté les postures et utilisé un matériel plus léger. Après quelques années ça a empiré avec de l'arthrose et un tassement de 3 vertèbres, j'avais 20 ans. J'ai très souvent le nerf sciatique qui coince depuis et je me parfois à avoir la jambe droite qui lâche. J'ai aussi eu des varices donc on m'a prescrit des bas de contention...»

Produits de beauté: les consommateurs mieux protégés que les travailleurs

La législation sur les produits cosmétiques tente au mieux de protéger les consommateurs, mais oublie au passage les travailleurs qui manipulent ces produits tout au long de la journée.

«La législation en vigueur prévoit en effet qu'un produit cosmétique mis sur le marché doit être sûr pour la santé humaine dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles. Malheureusement, le règlement européen sur les produits cosmétiques est centré presque exclusivement sur la protection des consommateurs

avec quelques maigres dispositions pour les utilisateurs professionnels. Or, si les consommateurs utilisent généralement les produits cosmétiques quelques minutes par jour, les professionnels de la beauté y sont exposés durant huit heures, cinq ou six jours par semaine, et ce tout au long de leur carrière professionnelle.» (Source ETUI)

Des produits cancérogènes «supposés», de même que des perturbateurs endocriniens se trouvent encore dans la composition de nombreux produits cosmétiques, utilisés quotidiennement en salons. Si leur effet sur les client(e)s est supposé être nul, de par la petite quantité utilisée, il n'en va pas de même pour celles et ceux qui les manipulent et les respirent toute la journée.

Les étiquettes des produits, seule source d'information pour les professionnels, s'avèrent très souvent défaillantes, ne mentionnant pas la totalité des ingrédients. Ceci concerne par exemple les parfums utilisés dans les produits de beauté. Un nombre important d'entre eux peuvent provoquer des irritations cutanées. Or, sur les 2 500 molécules de parfum utilisées par l'industrie, seulement 26 sont légalement reconnues comme allergènes et doivent obligatoirement figurer sur l'emballage. Les autres parfums ne sont pas renseignés, et les personnes allergiques ne peuvent donc pas savoir s'ils sont présents dans les produits avant de les utiliser et d'endurer une éventuelle réaction.

Colorations: le profit avant la santé

Cela fait plus d'un siècle que la paraphénylènediamine (PPD) est utilisée comme colorant capillaire (coloration d'oxydation).

Cette molécule a fait (et continue de faire) la fortune de nombreuses marques de produits de coloration. La PPD est classée dans la législation européenne comme sensibilisant cutané (provoque des réactions allergiques de la peau). La littérature scientifique foisonne d'études qui montrent que l'utilisation de cette molécule fait des ravages chez les professionnels de la coloration. À tel point que de nombreux coiffeurs, y compris chez les apprentis, doivent abandonner le métier à cause de leur allergie.



La proportion de personnes sensibilisées à la PPD dans la population générale (par exemple, les consommateurs qui se teignent les cheveux) est également importante.

Pourtant cette molécule fait toujours partie - avec d'autres substances de la même famille - des colorants capillaires autorisés sur le marché européen. L'industrie cosmétique a en effet réussi à convaincre les législateurs que «dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles» l'utilisation de ce colorant est sûre pour la santé humaine.

> REFORME DES AIDES WALLONNES A L'EMPLOI

Manifestation à Namur le 20 septembre

Les APE (Aides à la Promotion de l'Emploi) sont des subventions publiques destinées à soutenir l'emploi dans le secteur non marchand, les pouvoirs locaux et l'enseignement. Elles permettent de financer, totalement ou en partie, 60.000 emplois en Wallonie et à Bruxelles.

Le ministre MR wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet veut imposer une réforme APE qui menace des milliers d'emplois et des services essentiels à la population: crèches, maisons de repos, écoles, centres et clubs sportifs, hôpitaux, bibliothèques, communes et CPAS, secteur jeunesse, associations culturelles ou d'éducation permanente, provinces, missions régionales pour l'emploi...

Le 25 juin, dans les rues de Namur, 10.000 personnes manifestaient contre ce projet à l'appel des organisations syndicales et patronales. Suite à cette mobilisation, le gouvernement wallon a annoncé qu'il reportait la période transitoire à 2020, reconnaissant ainsi qu'il n'était pas suffisamment préparé.

Mais sur le fond du dossier, rien n'a changé!

- La réduction de l'enveloppe budgétaire est toujours d'actualité.
- On attend toujours les projections budgétaires concrètes dans les structures concernées.
- Certains secteurs essentiels pour la population (provinces, FOREM, régions communales, etc.) restent exclus du dispositif.

La période transitoire ne débutera qu'en 2020 mais l'entrée en vigueur définitive est toujours prévue en 2021. La transition ne durera donc plus qu'un an au lieu de deux, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes d'adaptation pour le secteur public et le non marchand.

En réalité, le ministre tente de diviser et d'affaiblir le mouvement de contestation par des effets d'annonce qui ne règlent rien au fond du problème. Le gouvernement wallon MR-CdH ne menace malheureusement pas que les emplois APE. Le projet actuel d'assurance autonomie inquiète le secteur des soins à domicile. Les services publics sont attaqués: privatisation des aéroports, démantèlement des provinces... Et les emplois titres-services sont aussi dans la ligne de mire!

TENIR LA PRESSION!

ASSOCIATIONS, CITOYENS, FGTB... ENSEMBLE LE 20 SEPTEMBRE! POUR UNE POLITIQUE WALLONNE QUI PRÉSERVE L'EMPLOI POUR DES SERVICES DE QUALITÉ [STOPREFORMEJEHOLET](#)

La sécurité sociale, patrimoine mondial de l'Unesco?

Solidaris, avec la FGTB et Santhéa, la coupole francophone des établissements de soins, souhaite faire inscrire la sécurité sociale au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco. Une pétition a été lancée. Selon Solidaris, cette ambition est réalisable, à l'instar de ce qui s'est produit en Allemagne où l'on est parvenu à faire inscrire les coopératives au patrimoine mondial.

"Vivre dans un monde sans Sécurité sociale, n'est-ce pas cela qui serait fou?"

Afin de démontrer un soutien populaire au projet, une pétition est lancée sur le site internet www.prenonssoinde nous.be.

C'est quoi le patrimoine mondial de l'humanité?

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) a adopté la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003. Son but: mettre en valeur, aider et préserver des éléments de la culture humaine au sens large, qui sont considérés par les peuples comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

Pourquoi inscrire la sécu au patrimoine de l'Unesco?

La pétition appelle chacun à manifester son attachement à la Sécurité sociale belge. «En tant qu'exemple remarquable et singulier d'une manifestation collective et solidaire, nous estimons qu'elle présente un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité.»

En soutenant massivement sa candidature au rang de patrimoine mondial de l'UNESCO, nous souhaitons:

- Que lui soit enfin accordé la lumière et l'importance qu'elle

mérite

- La replacer au centre de nos préoccupations et des débats politiques actuels et à venir
- Lui permettre de poursuivre son entreprise visant à rendre notre monde plus juste et plus égalitaire

La sécu: le patrimoine de tout un peuple

Fondée en 1944, la Sécurité sociale est désormais une pierre angulaire de l'équilibre de notre société moderne. Fondatrice du vivre ensemble, elle représente un patrimoine fondamental du peuple belge, en lui garantissant l'égalité de tous et de toutes face à la maladie, à la vieillesse, à la vie de famille, aux accidents du quotidien... Son modèle de fonctionnement solidaire qui veut que chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins est aujourd'hui le seul à garantir l'égalité entre les bien portants et les malades, les plus jeunes et les plus vieux, les plus pauvres et les plus riches.

Les menaces qui pèsent sur la sécu, ça va durer longtemps?

1. Toujours plus d'austérité. Pour faire face aux diverses «crises économiques», les gouvernements successifs ont mis en place à des degrés divers des politiques d'austérité attaquant directement la Sécu et son mode de financement. L'État, cherchant à faire des économies va piocher dans un bien commun qui appartient à tous.

2. Toujours plus de compétitivité. Aujourd'hui la plupart des gouvernements européens sont favorables à la diminution des cotisations patronales, un des principaux canaux de financement de la Sécu. Quitte à oublier que ces prétendues «charges sociales» sont avant tout un salaire brut qu'il faudrait donc réduire pour rendre les entreprises plus compétitives...

3. Toujours plus de privatisation. Sous couvert du mythe d'une économie néolibérale qui verrait les marchés s'autoréguler par l'introduction de la concurrence, l'État social perd de son importance au profit d'une volonté assumée de redistribuer les responsabilités de la Sécurité sociale à des groupes d'assurance privées, et par définition: pas accessible à tous.

Quelle sécu pour demain?

Pour poursuivre son entreprise d'élimination des inégalités, nous pensons que la Sécurité sociale doit pouvoir prendre en considération des problématiques comme:

- L'accessibilité pour tous à des soins de santé de qualité
- L'accès à un logement décent pour tous
- Le financement d'une alimentation saine pour tous
- L'accès à une éducation de qualité pour tous
- L'accès à la justice et à la culture pour tous

LA WALLONIE A BESOIN DE SES APE. LAISSEZ-LES BOSSER!

LE PROJET DU MINISTRE JEHOLET EST LOIN D'ÊTRE ENTERRÉ.

RESTONS MOBILISÉS!

MANIFESTATION 20 SEPTEMBRE

10H GARE DE NAMUR

FGTB Wallonne

STOPREFORMEJEHOLET

> MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Quel 8 mars pour renverser les politiques d'austérité?



Les trois organisations syndicales FGTB, CSC et CGSLB vous invitent à la journée d'étude de la Marche mondiale des femmes le vendredi 21 septembre 2018 rue de Suède 45 - 1060 Saint-Gilles pour mener une réflexion féministe en vue des élections 2019.

Au programme: Les pensions Les mesures gouvernementales en matières de santé. Les congés thématiques. La réduction du temps de travail. Les violences dans le secteur des titres services. La migration.

Inscriptions: avant le 15 septembre: marcela@mondefemmes.org ou nvr.ggoorden@amazon.be

> INDEX

Indexation des allocations sociales en septembre

	Indice des prix	Indice santé	Indice santé lissé
Juillet	107,43	107,44	104,94
Août	107,58	107,55	105,10

En juillet, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,38% par rapport à juin 2018.

En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 2,24%. L'indice santé a quant à lui augmenté de 1,77% en un an.

L'indice pivot de 105,10 qui déclenche l'indexation des allocations sociales a été dépassé. Cela implique que les allocations sociales seront indexées de 2% en septembre de même que les salaires de la fonction publique en octobre.

Rappelons à ce propos que la différence marquée entre l'indice santé et l'indice santé lissé est due au fait que le gouvernement a appliqué un saut d'index de 2%.

Syndicats

Rédaction:

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles

Nicolas Errante: rédacteur en chef - Tél.: 02/506.82.44

Auréli Vandecasteele: journaliste. Tél.: 02/506.83.11

E-Mail: syndicats@fgtb.be

Secrétariat:

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45

Service abonnements: 02/506.82.11

> INFO SERVICE (ONEM)

Pouvez-vous exercer une activité accessoire pendant votre chômage complet?

L'ONEM publiait récemment une note mise à jour reprenant les conditions pour exercer une activité complémentaire lorsque l'on est chômeur complet. Voici le contenu de ce document.



Quelles sont les conditions?

Pour continuer une activité exercée à titre accessoire (indépendante ou salariée) pendant le chômage, 4 conditions doivent être réunies simultanément.

- Vous devez avoir déjà exercé cette activité accessoire durant la période dans laquelle vous étiez occupé comme travailleur salarié pendant au moins 3 mois qui précèdent votre demande d'allocations. Cette période de 3 mois est prolongée par les périodes de chômage temporaire ou de maladie.
- Si vous introduisez une demande d'allocations à l'issue d'une activité indépendante exercée à titre principal, que vous désirez continuer en tant qu'activité comme activité accessoire, cette condition sera examinée au moment où vous êtes devenu indépendant à titre principal. Il n'est donc pas possible de commencer une activité accessoire pendant le chômage.
- Vous devez déclarer cette activité au moment de la demande d'allocations à votre organisme de paiement. Vous devez répondre oui à la question «*exercez-vous une activité accessoire?*» indiquée sur le formulaire C1. Vous devez également compléter un formulaire C1A. Il est très important de répondre correctement et de façon précise aux questions posées sur ces deux formulaires. En effet, si vous exercez une profession accessoire sans l'avoir déclarée, vous devrez rembourser vos allocations et vous serez exclu du bénéfice des allocations pendant plusieurs semaines. Vous pouvez également être poursuivi devant un tribunal pénal.
- Vous ne pouvez pas exercer l'activité la journée (entre 7 et 18 heures) pendant la semaine (du lundi au vendredi). Cette limitation ne vaut pas pour le samedi et le dimanche. Dans ce cas, vous pouvez exercer l'activité peu importe l'heure et vous perdez une allocation par samedi ou dimanche presté (même si vous travaillez après 18 heures et/ou avant 7 heures).

Certaines activités sont interdites.

Les activités suivantes ne peuvent pas être exercées à titre accessoire pendant le chômage (même si les autres conditions sont réunies):

- l'activité exercée dans une profession qui ne s'exerce qu'après 18 heures (par exemple, veilleur de nuit);
- les activités interdites par la loi du 6 avril 1960 concernant l'exécution de travaux de construction (pour de plus amples informations, veuillez consulter votre organisme de paiement);
- les activités:
 - ✓ dans une profession du secteur horeca (hôtels, restaurants et débits de boissons) ou de l'industrie du spectacle;
 - ✓ de colporteur, de démarcheur (vente de marchandises à domicile ou sur les marchés);
 - ✓ d'agent ou de courtier d'assurances.

Sauf si l'activité est de minime importance (il est toujours préférable de demander conseil au bureau du chômage si votre activité est de peu d'importance).

Certaines activités sont soumises à des règles particulières. Notamment:

- l'activité artistique;
- l'activité accessoire exercée dans le cadre de l'avantage «*Tremplin-indépendants*».

Pour plus d'informations sur ces activités, lisez les

feuilles info «*Quelle est l'incidence d'une activité artistique sur votre chômage complet?*» n° T53 et «*Pouvez-vous exercer une activité indépendante à titre accessoire pendant votre chômage dans le cadre de l'avantage «Tremplin-indépendants?»*» n°T158. Celles-ci sont disponibles auprès de votre organisme de paiement ou du bureau du chômage de l'ONEM ou peuvent être téléchargées du site internet www.onem.be.

Que se passe-t-il si les 4 conditions sont réunies?

Vous pouvez en principe continuer à exercer votre profession accessoire tout en bénéficiant d'allocations. Cependant, le droit aux allocations peut vous être refusé par le directeur du bureau du chômage, même pour les jours où vous n'exercez pas l'activité, si votre activité ne présente pas ou ne présente plus le caractère d'une profession accessoire notamment si le nombre d'heures de travail que vous y consacrez ou le montant des revenus qu'elle vous procure est trop élevé.

Que devez-vous indiquer sur votre carte de contrôle?

Si votre activité est autorisée par le bureau du chômage:

- vous ne devez PAS indiquer sur votre carte de contrôle le travail effectué pendant la semaine après 18h et/ou avant 7h;
- si vous exercez malgré tout en semaine l'activité en journée (entre 7h et 18h) (ceci doit rester exceptionnel), vous devez noircir la case correspondante de votre carte de contrôle avant de commencer le travail;
- si vous exercez l'activité le samedi ou le dimanche (quelle que soit l'heure), vous devez noircir la case correspondante de votre carte de contrôle avant de commencer le travail.

L'obligation d'être disponible sur le marché général de l'emploi

Il est important de souligner que votre droit aux allocations de chômage est subordonné à l'obligation d'être disponible sur le marché général de l'emploi. Le contrôle de votre disponibilité sur le marché général de l'emploi, relève désormais de la compétence des organismes régionaux.

Quel est le montant de votre allocation?

Les revenus que vous procure l'activité accessoire peuvent être cumulés avec le bénéfice des allocations mais dans une mesure limitée.

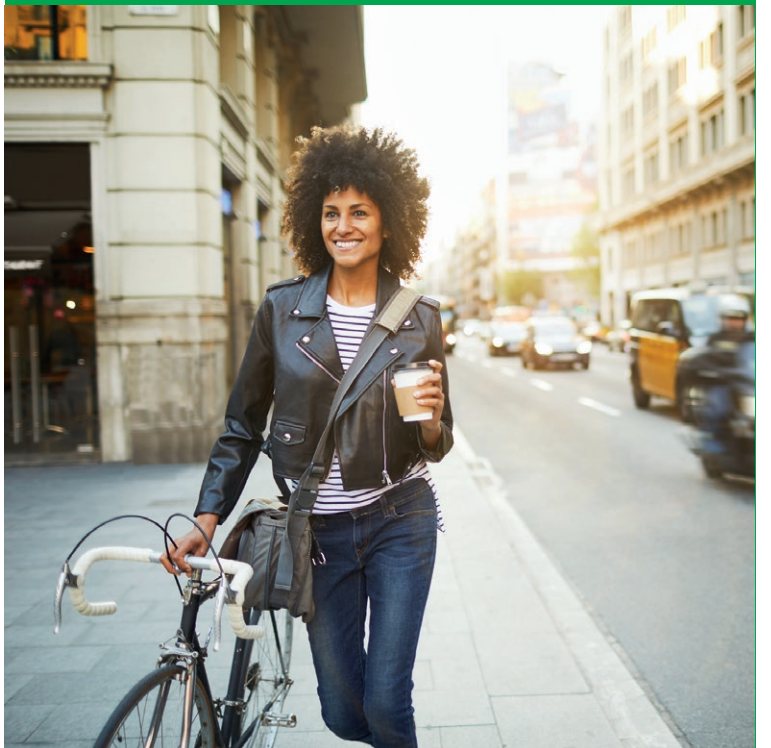
Le montant journalier de votre allocation de chômage sera diminué de la partie du montant du revenu journalier de l'activité accessoire qui dépasse 14,25 euros (à l'indice en vigueur au 01.09.2018).

Si vous divisez le revenu annuel global (y compris les revenus de l'activité du samedi et du dimanche) net de votre activité par 312, vous obtenez le montant journalier du revenu de cette activité. Vous devez introduire chaque année vos revenus.

Par exemple, si le revenu journalier net de votre profession accessoire est de 15 euros, le montant journalier de votre allocation de chômage sera diminué de la différence entre 15 et 14,25.

Semaine de la Mobilité 2018: place au Défi Mobilité!

Comme chaque année, la Semaine de la Mobilité se déroulera en Wallonie du 16 au 22 septembre. Cet événement, coordonné par le Service public de Wallonie (SPW), a pour objectif de sensibiliser les citoyens et les entreprises afin de revaloriser l'espace public, de réduire le nombre de véhicules sur les routes et les émissions de gaz à effet de serre y étant liées.



Lors de cette Semaine, la Wallonie propose aux entreprises, aux écoles, aux communes et aux citoyens de se mobiliser pour une mobilité plus durable. Elle vise à une utilisation plus rationnelle de la voiture qui laisse la part belle aux modes de déplacement alternatifs comme la marche, le vélo, le vélo à assistance électrique, la trottinette, le covoiturage, le bus, le train, etc., et à une combinaison de ceux-ci (multi-modalité). C'est l'occasion de sortir de ses habitudes et de tester d'autres manières de se déplacer...

Durant la Semaine de la Mobilité, le Service public de Wallonie (SPW), en collaboration avec la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et les Cellules syndicales de Mobilité, organise le Défi de la Semaine de la Mobilité. L'objectif est d'inciter les entreprises (publiques et privées) à mener des actions originales sur le thème de la mobilité, tout en valorisant leurs actions de fond.

Cette année, en plus des catégories «*Entreprises*» et «*Administrations publiques*», une catégorie «*Représentants des travailleurs*» a été créée. Celle-ci permettra de mettre en évidence et de récompenser les actions des représentants des travailleurs en matière de mobilité alternative et durable. Nous suivrons avec attention les initiatives des délégations inscrites y reviendrons dans une prochaine édition!

La Cellule Mobilité

La Cellule Mobilité du CEPAG poursuit trois objectifs principaux:

- stimuler la concertation sociale en matière de mobilité dans les entreprises;
- renforcer la capacité d'intervention des délégués syndicaux sur ces questions;
- informer et sensibiliser les travailleurs et leurs représentants aux problématiques liées à la mobilité.

Le travail de la Cellule Mobilité s'organise sur 3 axes principaux :

- axe 1 - Formation et sensibilisation : des formations, des séances de sensibilisation, la participation aux congrès syndicaux, colloques et événements particuliers (par exemple: la semaine de Mobilité) ;
- axe 2 - Expériences-pilotes : des actions sur le terrain sous la forme d'expériences-pilotes dans différentes entreprises ;
- axe 3 - Appui technique aux délégués : brochures, une newsletter électronique, un site Internet, un service d'aide.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter
Cellule Mobilité du CEPAG
Mail: mobilite@cepag.be
Site Web: <http://www.cepag.be/mobilite>

«Job Deal» ou «Job Décret?»

Comme cela est devenu habituel en politique belge, le gouvernement Michel a profité des vacances d'été pour faire passer une série de mesures plus ou moins désagréables, dont le budget qui affichait un déficit à combler de 2,6 milliards.

Mais le plus gros morceau et le plus controversé est sans aucun doute le «Job Deal» qui comporte une grosse vingtaine de mesures relatives à l'emploi. Des mesures censées apporter des solutions aux métiers en pénurie qui ne trouvent pas de candidats. Le gouvernement a opté pour la carotte (des primes à la formation) et le bâton (la dégressivité accélérée des allocations de chômage et de nouvelles restric-

tions aux crédits-temps de fin de carrière et aux RCC-prévisions).

Il en a profité pour satisfaire une grande revendication patronale: s'attaquer aux barèmes liés à l'ancienneté. A quelques mois du lancement de la négociation interprofessionnelle pour les deux prochaines années, le gouvernement court-circuite délibérément la concertation sociale entre employeurs et syndicats (déjà largement vidée de sa substance par la loi encadrant les salaires) avec un parti pris évident pour les patrons.

Parti pris qui se traduit par ailleurs par la volonté déclarée d'affaiblir syndicats et mutuelles en leur retirant leur fonction d'organismes

payeurs des allocations de chômage et d'indemnités maladie. Cela dans la perspective d'une reconduction en 2019 de la majorité MR - N-VA - CD&V - OpenVLD...

En principe un «deal» est un accord équilibré entre deux parties qui ne sont au départ pas nécessairement d'accord. Le gouvernement aura conclu ce deal d'autant plus facilement qu'il l'a décidé seul sans consulter la partie adverse ou du moins les syndicats. Il s'agit donc plus d'un «Job Décret» que d'un «Job Deal». Il faut dire que toucher aux allocations de chômage ou aux barèmes à l'ancienneté devait nécessairement soulever la colère des organisations syndicales. Voyons la liste des mesures.

> LE BÂTON

Chômeurs et RCC sanctionnés

A côté des primes, le «Job Deal» prévoit soit une sanction financière des chômeurs supposée les pousser à se démener ou à se former, soit des mesures destinées à empêcher les travailleurs âgés de quitter le marché de l'emploi, voire à faire travailler les pensionnés.

La dégressivité accélérée des allocations de chômage

Pour rappel, les allocations de chômage diminuent avec le temps en fonction du passé professionnel. L'indemnité maximale de 1.702,48€ bruts diminue après 3 mois, encore les 3 mois suivants, encore après un an. A partir du 14^e mois de chômage, elle va encore baisser plus ou moins vite en fonction du passé professionnel pour tomber à un minimum par catégorie (1.246€ pour le chef de ménage, 1.032€ pour l'isolé, 540€ pour le cohabitant) après maximum 48 mois de chômage.

L'idée du gouvernement est d'augmenter l'indemnité des 6 premiers mois mais de la réduire plus rapidement par la suite. On tomberait ainsi au minimum plus rapidement. Promesse faite de ne pas réduire les minimas qui sont d'ailleurs tous sous le seuil de pauvreté. La baisse pourrait cependant – avec l'accord des Régions – être gelée si le chômeur suit une formation qualifiante ou un stage dans un métier en pénurie.

En outre – quel rapport avec les métiers en pénurie? – l'Arrêté chômage sera adapté en vue de permettre le service d'intérêt général pour les demandeurs d'emplois de longue durée.

Le travailleur licencié sera encouragé, tant sur le plan fiscal que parafiscal, à investir jusqu'à 1/3 de son indemnité de départ dans une formation, c'est-à-dire à se rendre « employable » en payant lui-même sa formation. Il devra également s'inscrire dans le mois suivant son licenciement auprès de l'organisme régional de placement, qu'il preste ou non un préavis. Les travailleurs malades de longue durée licenciés pour « force majeure médicale », c'est-à-dire pour lesquels l'employeur n'a pas pu ou voulu offrir un poste adapté, mais qui sont déclarés aptes pour une remise à l'emploi, bénéficieront d'un droit à l'outplacement à charge du fonds sectoriel.

Faire travailler plus et plus longtemps

A la pression sur les chômeurs s'ajoute la volonté d'empêcher

les travailleurs âgés de sortir du marché de l'emploi.

- La condition de carrière pour accéder au RCC CCT17 sera relevée de 40 à 41 ans dès le 1er janvier 2019.
- L'âge d'accessibilité aux RCC en cas de restructuration sera relevé à 59 ans dès le 1er janvier 2019 et à 60 ans dès le 1er janvier 2020: les dérogations à 55 ans pour métiers lourds sont rendues impossibles.
- Dans le cas de RCC pour restructuration les employeurs devront prendre en charge le coût de formation pour un minimum de 3.600€ pour tout bénéficiaire de RCC qui suit une formation pour métier en pénurie à dater du 1^{er} janvier 2019.
- Il sera demandé aux organismes régionaux de placement de faire des efforts pour remettre à l'emploi les bénéficiaires de RCC qui sont susceptibles de satisfaire à un emploi en pénurie.
- L'accessibilité des crédits-temps de fin de carrière sera portée à 60 ans contre 55 ans actuellement, dès le 1er janvier 2019. Par ailleurs, le gouvernement évoque un système de crédits-temps fin de carrière « doux », comprendre plus flexible que le 1/2 ou 4/5 temps?
- Pensionnés ou invalides seront encouragés financièrement à reprendre le travail. Un pensionné de plus de 65 ans pourra même être couvert pendant 6 mois en cas d'incapacité de travail!

> LA CAROTTE

Des primes à la formation

S'il y a des métiers qui ne trouvent pas de candidats, c'est largement parce que les personnes qualifiées pour ces jobs manquent à l'appel. Si les formations les plus pointues relèvent de l'enseignement, l'idée d'encourager la formation pour des professions pas trop compliquées n'est donc pas saugrenue mais c'est dans la plupart des cas la collectivité ou les travailleurs eux-mêmes qui vont devoir financer ces efforts.

- Une immunisation fiscale forfaitaire sera prévue pour de nouvelles primes octroyées par les régions pour les demandeurs d'emplois qui poursuivent jusqu'à terme et avec succès une formation dans un métier en pénurie, se concrétisant par un retour à l'emploi effectif.
- Tout ou une partie des réserves des budgets du Maribel Social pourra être affecté à la formation de nouveaux candidats dans le secteur de la santé, connu pour ses métiers en pénurie.
- Au niveau des secteurs, patrons et syndicats seront invités à recenser les fonctions critiques et les métiers en pénurie, ainsi que les fonctions menacées par la digitalisation. Ils seront invités à formuler des propositions pour y remédier via leurs fonds sectoriels.
- Le crédit-temps thématique motivé par la poursuite d'une formation dans un métier en pénurie sera porté de 36 mois à 48 mois au 1er janvier 2019.



© ISTOCK

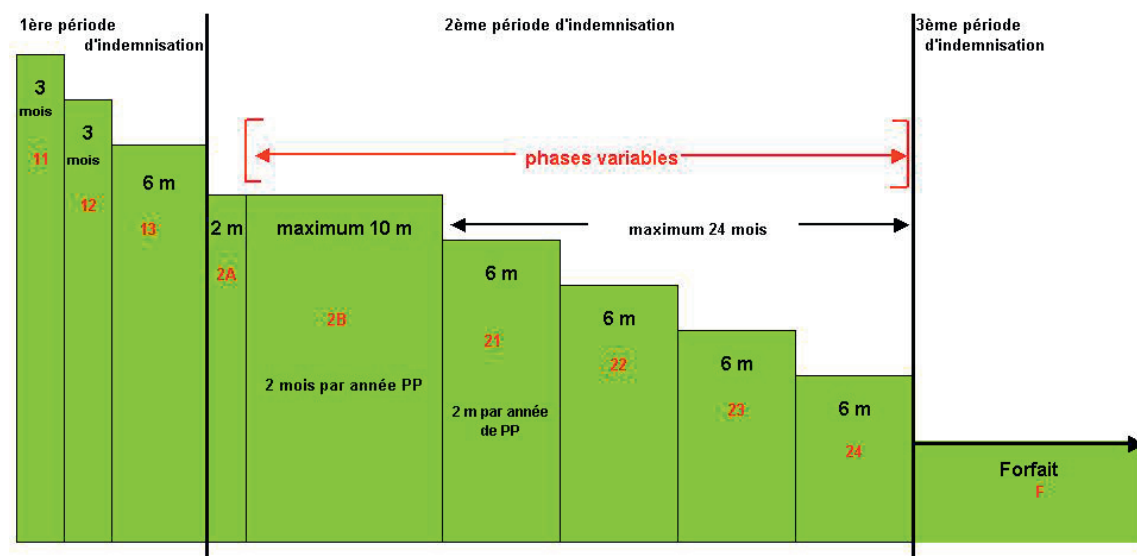
Et si tout ça ne suffit pas, le gouvernement envisage d'étendre le nombre d'heures supplémentaires ouvrant le droit à des réductions de charges fiscales de 130 à 184 heures

à certains secteurs fortement touchés par la problématique des métiers en pénurie. Ce qui ne va pas aider à réduire le chômage...

Casser les barémiques

Prolonger les carrières a un coût : les travailleurs voient leur salaire augmenter avec l'ancienneté. Les garder plus longtemps implique de les payer plus alors qu'ils sont supposés – ce qui reste à prouver – être moins productifs. Les employeurs voudraient substituer au système des hausses barémiques un système à la compétence, voire au mérite, et à la productivité. Système aléatoire et discrétionnaire qui permettrait aux employeurs à la fois de réduire leurs coûts salariaux et d'augmenter la pression sur les travailleurs. Mais aussi d'individualiser la négociation salariale au détriment des conventions collectives.

Comme il se doit de la part de ce gouvernement fédéral, le Ministre de l'Emploi Kris Peeters a accédé à la demande des employeurs. Il entend convenir, avec les interlocuteurs sociaux, d'un agenda précis concernant la réforme des rémunérations, histoire de sauver les apparences de la concertation.



La dégressivité actuellement: le minimum après 14 à 48 mois selon le passé professionnel. A l'avenir la chute sera plus rapide.

Syndicats

Rédaction:

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles
Nicolas Errante: rédacteur en chef - Tél.: 02/506.82.44
Aurélie Vandecasteele: journaliste.
Tél.: 02/506.83.11
E-Mail: syndicats@fgtb.be

Secrétariat:

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45

Service abonnements: 02/506.82.11

> POINT DE VUE

Pour le changement!

Au mois d'octobre, nous irons aux urnes. La question qui se pose avec toujours plus de force est la suivante: ne faut-il pas d'urgence une autre politique? Certes, le 14 octobre 2018, il s'agit des élections communales. Mais en réalité, les enjeux sont beaucoup plus importants! En effet, les communales seront suivies en 2019 par les élections européennes, nationales et régionales. Les élections d'octobre sont en quelque sorte une « répétition générale » pour celles de 2019. Si la droite, le MR et du côté flamand la N-VA et l'Open-VLD sortent renforcés des élections, ils n'hésiteront pas à poursuivre leur politique asociale. Ce résultat les motivera à continuer l'an prochain leur politique de droite au niveau national.

Nul n'ignore que cette politique sert les intérêts des riches et des patrons.

Nul n'ignore que cette politique va à l'encontre des intérêts des classes laborieuses. Nul ne pourra donc ignorer que les élections communales seront l'occasion de lancer un signal clair: il faut une autre politique!

Un «signal de gauche» le 14 octobre!

Parce qu'il est important que la gauche soit aux commandes dans les villes et les communes. A Anvers par exemple, le bourgmestre N-VA mène une politique de droite, organise la « guerre contre la drogue », pratique une politique musclée ... mais jamais, l'insécurité dans la métropole flamande n'a été aussi grande. Aujourd'hui, des bandes criminelles en viennent même à utiliser des grenades dans ce qui évolue peu à peu vers une véritable guerre urbaine.

La politique dramatique menée sur le plan

de mobilité à Anvers fait que la circulation dans la ville est littéralement à l'arrêt. Et n'oublions pas que le bourgmestre Bart de Wever s'entend très bien avec Fernand Huts, le CEO de la Katoennatie, qui a fait de la lutte contre la loi Major – loi qui protège les travailleurs portuaires – l'œuvre de sa vie.

Quel contraste avec Gand et Charleroi, deux villes où les socialistes sont aux commandes. Daniel Termont et Paul Magnette livrent la preuve que les socialistes sont capables de faire la différence et de transformer leur ville en un endroit agréable à vivre. Pour tout le monde! Pas uniquement pour les aisés.

Lors des actions de la FGTB contre la politique asociale du gouvernement des droites, Daniel Termont a ordonné aux forces de police de ne pas intervenir contre les piquets de grève, indiquant ainsi son respect des militants syndicaux et sa volonté de respecter leurs droits démocratiques. Quelle différence avec Anvers où la police a arrêté le président régional de la FGTB Bruno Verlaeckaert et le militant FGTB Tom Devoght. Bruno a même été condamné par le tribunal correctionnel d'Anvers! La police anversoise, sous la direction du bourgmestre, ne témoigne manifestement d'aucun respect pour les grévistes et les militants en action.

Pour un autre gouvernement fédéral l'an prochain

Le catalogue des horreurs de l'actuel gouvernement fédéral est devenu impressionnant. Ainsi, Michel I a relevé l'âge de la retraite à 67 ans, alors qu'aucun parti de l'actuelle coalition n'avait parlé de cette

mesure avant les élections. Cela s'appelle tromper l'électeur!

Le saut d'index: son effet ne se limite pas à une fois, nous en subissons les effets néfastes tout au long de notre carrière. C'est un vol caractérisé commis contre les travailleurs, accompagné de cadeaux distribués aux entreprises. Tout récemment, le gouvernement a pris une mesure accordant à 23.500 entrepreneurs une réduction d'impôt de 50% sur la villa mise gratuitement « à leur disposition » par leur société ... les « pauvres » en avaient sans doute grand besoin!

Et ne parlons pas du relèvement de la TVA sur l'électricité: une nouvelle ponction décidée par ce gouvernement!

Plus scandaleuses encore sont les attaques lancées contre les allocataires. Les chômeurs perdront bientôt encore plus rapidement leur allocation, alors qu'il y a quatre fois plus de chômeurs que d'emplois disponibles.

Pour moi, les choses sont claires. Il faut changer de gouvernement, il faut un gouvernement avec les socialistes. Un gouvernement qui rectifie les mesures catastrophiques de la coalition actuelle. Un gouvernement qui mène une politique sociale. C'est sur cette politique que nous les jugerons!

Pour une Europe sociale!

Les dockers savent qui a défendu leurs intérêts au Parlement européen lorsque leur statut a été attaqué: « notre » Kathleen Van Brempt du sp.a. Les chauffeurs professionnels eux aussi savent que « notre » Kathleen est montée au créneau pour combattre le 'Paquet de mobilité', un ramassis

de demi-mesures et de mesures néfastes visant à faire travailler plus longtemps nos chauffeurs pour un moindre salaire. Elle s'est battue contre ses mesures ensemble avec les députés PS Marie Arena, Hugues Bayet et Marc Tarabella.

Les travailleurs du transport savent que le secrétaire d'Etat Philippe De Backer de l'Open-VLD a participé au combat contre la loi Major. Nous savons aussi que la N-VA est opposée à l'octroi de davantage de compétences à l'Inspection sociale européenne (la fameuse Autorité européenne du travail), freinant ainsi la lutte contre les pratiques de dumping social. Et tout récemment, une star montante de la NV-A, Valery Van Peel, est partie en guerre contre les syndicats. Parce que les syndicats s'opposent à ce gouvernement, il faut les détruire!

Nous savons donc qui sont nos amis. Nous savons qui nous devons soutenir.

Et nous savons aussi qui sont nos ennemis.

Oui, il faut une autre politique. Ensemble, pour le changement!

Frank Moreels
Président de l'UBT



Taxi Hendrickx, un acteur important dans le secteur du transport de personnes, est actif dans le secteur des bus (et aussi des telbus), dans le transport de malades, etc.

Les chauffeurs de cette entreprise disposent eux aussi des mêmes droits que les autres travailleurs. Pour les informer de leurs droits, l'UBT a organisé la semaine dernière un 'road show'. Dès l'aube ils ont reçu la visite de l'équipe UBT de la Flandre orientale qui les a informés de leurs droits et de leurs obligations, des conventions collectives du secteur... Conclusion: les chauffeurs ont fortement apprécié la démarche de l'UBT!

Travaillez-vous dans une entreprise privée d'autobus? Avez-vous des questions ou souhaitez-vous l'aide de l'UBT pour résoudre un problème? Contactez notre propagandiste Steven Steyaert en adressant un e-mail à steven.steyaert@btb-abvv.be – GSM 0468/27.10.73.



L'UBT en deuil



La section maritime de l'Union belge du Transport est en deuil. Samedi 25 août dernier, le bateau de pêche Z19 - Sonja a chaviré au large de la côte de Great Yarmouth dans les eaux anglaises avant de couler. Trois naufragés ont pu être secourus. Trois heures après l'accident, ils ont été sauvés par le navire de croisière The Pacific Princess. Pour les deux autres membres de l'équipage, les secours sont arrivés trop tard. Une des victimes mortelles, Kurt Slabbinck, était affilié à l'UBT depuis de nombreuses années. Il laisse une femme et une petite fille. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles touchées et à leurs proches. Cet accident est un nouveau coup dur après le naufrage l'an dernier d'un autre bateau de pêche dans les eaux anglaises. Personne ne mérite de mourir au travail. Le métier de marin pêcheur est un des métiers les plus dangereux dans le monde.



Le 29 août dernier, Miranda Ulens, secrétaire générale de la FGTB, et Raf Deweerdt, secrétaire fédéral de la FGTB, ont été reçus au siège fédéral de l'UBT. Au programme: une visite du port d'Anvers et plus particulièrement d'un terminal de charge générale et d'un terminal conteneurs. Mais la visite a débuté à l'OCHA, le centre de formation des travailleurs portuaires. Ce centre chargé de la formation des travailleurs portuaires débutants jouit d'une réputation internationale. Le métier de docker est un métier dangereux. Par conséquent, la sécurité au travail est une des principales priorités de l'UBT. Chaque accident du travail est un accident de trop. Marc Loridan et Monique Verbeeck du groupe professionnel des Ports ont joué les guides pour la délégation de la FGTB qui s'est dite très impressionnée. Les deux dirigeants de la FGTB ont aussi discuté avec bon nombre de dockers et entendu à nouveau tous les arguments plaçant en faveur du maintien du statut des travailleurs portuaires. Si l'on veut garantir la sécurité au travail dans les ports, on doit pouvoir disposer de dockers dûment formés, jouissant d'un statut décent.

MÉTIERS PÉNIBLES & FINS DE CARRIÈRE

> LES MÉTIERS LOURDS SELON LE GOUVERNEMENT:

Partir (un peu) plus tôt avec moins de pension Pension moins

Scanner des articles jusqu'à 67 ans? Faire face à une classe surpeuplée jusqu'à 67 ans? Soulevez des sacs de ciment jusqu'à 67 ans? Travaillez de nuit jusqu'à 67 ans?

Le gouvernement Michel a porté l'âge de départ à la pension à 67 ans. Les conditions d'âge pour bénéficier de la pension anticipée, des emplois de fin de carrière, du RCC (prépension) et du crédit-temps ont également été rendues plus strictes.

La promesse de rendre le travail plus tenable n'a, par contre, pas été tenue, tout comme celle d'accorder aux travailleurs qui ont exercé un métier lourd le droit de partir plus tôt à la pension.



Si vous répondez à l'un ou plusieurs des 4 critères, vous pourrez partir en pension anticipée au plus tôt à 60 ans aux conditions suivantes:

- 44 années de carrière dans le système général de pension anticipée
- 42 années de prestations effectives dans le cadre d'un travail pénible dans une catégorie ;
- 40 années de prestations effectives dans le cadre d'un travail pénible dans deux catégories ;
- 38 années de prestations effectives dans le cadre d'un travail pénible dans trois catégories.

La vision du gouvernement est simple. Si vous répondez à l'un ou plusieurs des 4 critères, vous devrez travailler (un peu) moins longtemps, mais votre carrière sera considérée comme incomplète et le montant de votre pension sera

donc moins élevé. Chaque année manquante entraînera en effet une perte de 1/45e de pension calculé sur vos meilleurs salaires. La perte de pension sera donc importante.

Par ailleurs, le gouvernement a prévu un «bonus pension» pour ceux qui décideraient de poursuivre leur carrière dans une fonction pénible. Autrement dit, avec ce projet, le travailleur devra négocier le prix de sa santé pour bénéficier d'une pension plus élevée.

«Il est hors de question que les travailleurs soient pénalisés lorsqu'ils exercent un métier lourd. Ils devraient au contraire être valorisés.»

Les problèmes du projet du gouvernement

Le projet du gouvernement contient plusieurs points problématiques. La «charge de nature mentale ou émotionnelle» est considérée comme un critère subsidiaire, à l'heure où le stress au travail engendre un nombre de plus en plus important de burn-out et autres maladies professionnelles.

Le critère relatif à «l'organisation du travail» est quant à lui beaucoup trop restrictif, car il ne tient pas compte des horaires de travail extrêmement contraignants.

Le gouvernement prévoit également trop peu de budget pour permettre un régime des pensions décent. Cela a pour conséquence que celui qui doit s'arrêter de travailler plus tôt, justement parce qu'il exerce un métier lourd, a une carrière incomplète et donc une pension plus basse.

Le gouvernement veut verrouiller sa liste des métiers pénibles. Conséquence: de nombreux métiers pourtant pénibles ne seront pas reconnus en tant que tels. Il est hors de question que les travailleurs soient pénalisés lorsqu'ils exercent un travail pénible. Ils devraient au contraire être valorisés.

Le gouvernement doit tenir sa promesse. Il faut d'urgence établir de façon concertée un régime des pensions qui soit juste pour les personnes exerçant un travail pénible.

> S'ARRÊTER PLUS TÔT QU'AVANT

Si le gouvernement maintient son projet et qui s'arrête de travailler avant l'âge de la retraite (à la perte mensuelle peut varier de 8% à 13% pour les pensions les plus élevées). En outre, le régime de retraite unique (qui entrerait en vigueur en 2020) ne sera mis en œuvre que si l'intéressé est encore en activité à l'âge de 67 ans. Cela signifie que les personnes qui s'arrêteraient avant 67 ans bénéficieraient au mieux que de



MARIE

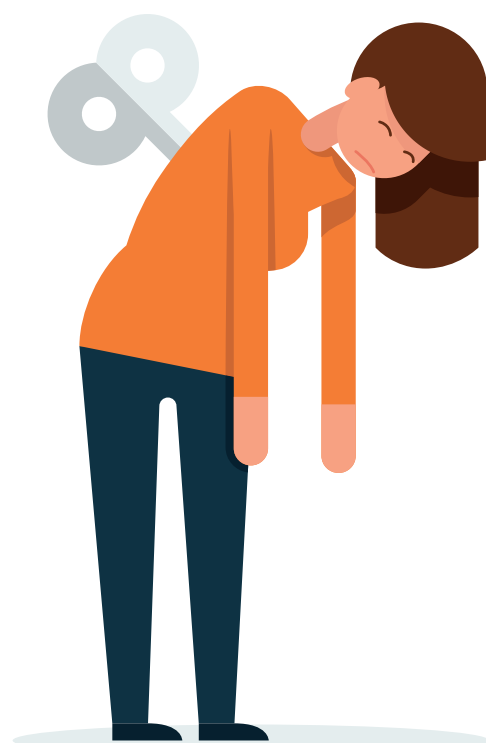
Ceux qui ont commencé à travailler très tôt paient le prix plein. Marie travaille dans une entreprise de transformation de viande depuis l'âge de 16 ans. À 60 ans, elle comptabilisera une carrière de 44 ans. Elle ne recevra aucune compensation pour son travail pénible, car il est toujours possible de prendre une pension anticipée dès 60 ans et Marie comptera suffisamment d'années de carrière pour pouvoir partir en pension anticipée.

D'ici 2020, le nombre de personnes dans une situation de préretraite sera de 1,8 million, contre 1,2 million en 2018, il doit donc être possible de trouver des alternatives à la préretraite au lieu de la pension anticipée dès 60 ans et 31 décembre 2018, le nombre de personnes en préretraite sera de 1,8 million.

Quel est l'impact d'un départ anticipé dans un métier pénible, avec une pension minimale pour 45 ans de carrière?

Pension anticipée à 60 ans	Pension minimum	Perte de pension mensuelle d'un travailleur
Avec 42 années de carrière 1 facteur de pénibilité*	1 131€	8,6%
Avec 40 années de carrière 2 facteurs de pénibilité*	1 077€	13,3%
Avec 38 années de carrière 3 facteurs de pénibilité*	1 023€	18,1%

* En partant du principe que le travailleur a exercé son métier pendant toute sa carrière sans interruption.



Les femmes ont des pensions plus basses. Près de la moitié d'entre elles touche moins de 1000 euros.

Pour les femmes, le projet du gouvernement sur les métiers pénibles est un grand flop

Le gouvernement et les patrons ne portent décidément pas les femmes dans leur cœur. L'écart salarial entre hommes et femmes est toujours de 20 %, entre autres en raison d'une répartition inégale du temps de travail. Les femmes exercent davantage d'emplois à temps partiel, avec des horaires variables qui sont difficilement combinables.

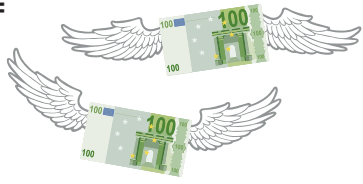
Elles sont par ailleurs souvent plus mal payées que les hommes, ce qui entraîne des inégalités dans les pensions. Près de la moitié des femmes ont une pension de moins de 1000 euros. Le projet du gouvernement sur les métiers lourds creuse encore davantage le fossé des inégalités au détriment des femmes.

Besoin urgent d'un

Travailler jusqu'à 67 ans est tout simplement la solution pour la majorité des travailleurs. Il est donc grand temps de réfléchir sur l'aménagement des carrières et sur la fin. Comment faire pour que les travailleurs puissent continuer à travailler plus «facilement»? Les conditions de travail sont essentielles. Pourtant le gouvernement ne le veut pas. Pire, il augmente l'âge d'accès à la pension anticipée et à la pension de survie. Les conditions de travail du RCC (prépension) et du crédit-temps ont été rendues plus strictes. Travailler plus dur, plus longtemps, plus souple, plus de soutien, voilà ce qui devrait être la trajectoire des employeurs, les emplois précaires et les emplois à temps partiel doivent être adaptés à leurs besoins personnels et à ceux de leur famille. Travail tenable et atterrissage en douceur avant l'âge de la retraite, voilà ce qui devrait être la politique d'aménagement des carrières. Le gouvernement préfère s'attaquer aux emplois de fin de carrière (prépension) et au RCC (Régime de chômage avec complément d'assurance «prépension»).

QUAND ON EXERCE UN MÉTIER PÉNIBLE = une pension plus élevée !?

En projet, celui qui exerce un métier lourd à l'âge légal, verra sa pension diminuée. Les périodes prestées avant l'application du nouveau système (jusqu'en 2019) ne seraient prises en compte que pour maximum 10 ans et ne seraient pas prises en compte pour maximum 10 ans et encore actif dans sa fonction pénible auprès du même employeur. Ceux qui ont exercé un métier pénible pendant 30 ans, avant 2020, ne bénéficieront que de quelques mois d'anticipation de la retraite!



JEAN

En 1983, Jean commence à travailler en tant que camionneur. Il a 18 ans. Début de sa carrière. Il doit renoncer à ce travail en raison de problèmes de santé persistants. Il trouve un autre emploi. Ses 35 années de carrière ne lui donneront pas accès au régime des métiers pénibles parce qu'il exercera plus cette profession au cours de sa carrière. Ses 35 années de travail seront perdues et ne lui permettront pas de partir plus tôt à la pension.



YASSIN

Ceux qui ont exercé un travail pénible ne reçoivent quasiment aucune compensation. Ils ne peuvent partir qu'avec quelques mois d'avance et voient leur pension rabotée. Yassin aura 21 ans le 1^{er} janvier 2020. Imaginons qu'il commence alors à travailler comme soudeur de conteneur et qu'il exerce ce métier jusqu'en 2034. Et qu'ensuite, il opte pour un travail plus léger non reconnu comme métier pénible. Yassin pourra prendre sa pension anticipée à 63 ans s'il comptabilise 42 années de carrière. Si le métier de soudeur de conteneur est reconnu comme métier pénible sur base d'un seul critère, il ne pourra pas partir plus tôt à la pension parce qu'il n'aura pas accumulé 43 ans de carrière l'année précédente. Si sa profession est reconnue comme pénible sur base de deux critères, alors Yassin pourra prendre sa pension à 62 ans. Enfin, si sa profession est reconnue sur base de trois critères, il pourra prendre sa pension à 61 ans, mais dans ce dernier cas, il perdra au moins 5 % de sa pension.

Le cadre d'un
montant de 1212 euros

Pension à la suite d'un travail pénible	Perte annuelle
1111€	972€
1055€	1 620€
1039€	2 268€

Exercer un métier pénible

Quel est l'impact d'un départ anticipé pour métier pénible pour un employé avec une pension maximum de 2357 euros pour 44 ans de carrière?

Pension anticipée à 60 ans	Pension mensuelle	Perte		Perte totale si le pensionné vit encore 10 ans
		mensuelle	annuelle	
Carrière de 42 ans avec un critère de pénibilité*	2.277€	80€	960€	9.600€
Carrière de 40 ans avec deux critères de pénibilité*	2.190€	167€	2.004€	20 040€
Carrière de 38 ans avec trois critères de pénibilité*	2.103€	254€	3.048€	30 480€

* En partant du principe que le travailleur a exercé un métier pénible pendant toute sa carrière sans interruption.

Un vrai plan d'aménagement des carrières

Il est impossible pour la plupart d'entamer une carrière pas seulement de leur carrière. Ces questions sont les études complètes de la pension légale, à la pension légale pour bénéficier de rendements plus stricts. La voie est toute flexible selon les possibilités avec moins de possibilités de son temps de travail à

Une vraie gestion des fins de carrière c'est...

- le droit au RCC dès 56 ans en cas de restructuration ou d'entreprise en difficulté ou dès 58 ans dans le cas de carrières longues et pénibles
- le droit au crédit temps fin de carrière (mi-temps ou 1/5e) avec indemnités ONEM à partir 55 ans.
- une responsabilisation de l'employeur le contraignant à mettre en place, de manière concertée, une politique de fin de carrière adéquate
- le remplacement maximum des travailleurs âgés qui réduisent leur carrière ou qui entrent dans un système de fin de carrière.
- le droit de prendre une pension anticipée à 62 ans après 42 ans de carrière.
- le droit à une pension anticipée à 60 ans après 35 ans de travail pénible ou après une carrière de 40 ans comprenant 20 ans de travail pénible.
- le droit à une pension minimum décente après 30 ans de travail à mi-temps. Il n'est plus acceptable qu'aujourd'hui encore de nombreuses femmes travaillant à temps partiel n'aient pas accès à une pension décente.

En bonne santé jusqu'à 64 ans mais travailler jusqu'à 67 ans

Les politiciens prétendent souvent que nous devons travailler plus longtemps parce que nous vivons plus vieux. Rien n'est moins vrai. L'espérance de vie en bonne santé est de 64,4 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes. Plusieurs études belges et internationales montrent qu'elle varie fortement en fonction du niveau d'études et de la profession. Ceci s'explique principalement par le degré d'exposition aux risques de maladies, aux horaires atypiques (travail de nuit), etc. Les emplois à hauts risques pour la santé sont aussi généralement moins bien rémunérés.

Selon une étude belge, un homme de 25 ans avec un diplôme de l'enseignement primaire vivra en moyenne jusqu'à 62 ans en bonne santé, contre 71 ans pour un diplômé de l'enseignement supérieur (Van Oyen, H. et al., 2011).

➤ DES PENSIONS DÉCENTES PRISES À UN ÂGE RAISONNABLE,

C'est notre droit et notre choix!

Contrairement à ce que disent le gouvernement et les organisations patronales, il est tout à fait possible que chacun et chacune puisse avoir une pension décente. C'est d'ailleurs ce que la majorité des Belges réclame.

3/4 des Belges souhaitent partir à la pension dès 62 ans

La majorité des Belges estime une pension décente à 1615€ par mois

(Source: Grand Baromètre, Le Soir - RTL-TVI - Het Laatste Nieuws - VTM, juin 2018)

Nos propositions

- Le droit à la pension dès 65 ans pour tous. Pas de prolongement des conditions de carrière;
- Une pension légale forte qui permet de terminer sa vie dignement;
- Un alignement progressif de la pension légale du secteur privé sur le niveau de la pension du secteur public;
- Une prise en compte réelle de la pénibilité du travail afin de permettre aux travailleurs de ne pas être à bout quand ils partent à la retraite;
- Une pension minimum plus élevée, qui évite de faire tomber nos pensionnés dans la précarité.
- Il faut donc également tenir compte du fait que des pensions basses sont souvent la conséquence de carrières incomplètes;
- Une prise en compte humaine des accidents de la vie dans le calcul de la pension (périodes de chômage, interruption de carrière, congés pour assistance médicale...);
- Un relèvement du plafond des revenus pour que la différence entre le dernier salaire et la pension du travailleur reste limitée.



> CAMPAGNE «MÉTIER PÉNIBLES»

Alors Charles, pas trop pénible ton nouveau job?

Et si les ministres Bacquelaire, De Croo et Michel devaient venir travailler dans le secteur de la construction ou du nettoyage, voir ce que c'est qu'un métier pénible? Continueraient-ils à plaider pour la pension à 67 ans?



«Au travail» depuis quelques jours, ces nouveaux venus ont déjà mal au dos. Quant à leur «productivité», n'en parlons pas...

Dans notre campagne Facebook, nous avons engagé six ministres pour un emploi temporaire. Pilotage de machineries lourdes, repassage ou nettoyage des heures durant, manutention de matériaux de construction dans la pluie et le froid... Combien d'années ils tiendraient, nos ministres?

Juste intenable

Il faut savoir que travailler jusqu'à

67 ans est impossible dans beaucoup de métiers. C'est pourquoi la Centrale Générale - FGTB continue à s'opposer à l'augmentation de l'âge de la pension.

Moins, c'est moins

De plus, la compensation proposée actuellement par le gouvernement est inacceptable. Bon nombre de travailleurs en métier lourd pourront à peine réduire la durée de leur

carrière. Et quand bien même, ce sera au prix d'une pension réduite pour le reste de leurs jours.

Du respect avant tout

La FGTB souhaite que le gouvernement tienne ses promesses et prévoie une compensation équitable pour les travailleurs en métiers lourds. Plus d'info sur notre site: www.accg.be

Lu sur Facebook:

«Si seulement le gouvernement se rendait compte de ce qu'est un travail pénible! Pour ça, il faut le vivre au quotidien.»

Massimo

«Ca leur ferait du bien de passer 6 mois dans une usine ou sur un chantier. Ils se retrouveraient tous à la mutuelle et on verrait alors si Maggie De Block diminuerait les séances de kiné. Je suis sûr qu'ils feraient alors marche arrière pour les pensions à 67 ans.»

Kevin

«Qu'ils s'affairent sur un chantier à manipuler briques et béton en plein soleil et ils auront davantage de compassion envers les travailleurs confrontés à un travail pénible.»

Giuseppe

«Faites courir Daniel Bacquelaire durant une journée derrière un camion de ramassage d'immondices et il comprendra.»

Chantal

> SECTEUR DU PÉTROLE

Des travailleurs australiens en action depuis 440 jours chez ExxonMobil

En action non-stop depuis plus d'une année. C'est la réalité de 230 travailleurs de maintenance australiens qui ont perdu leur emploi auprès de la compagnie pétrolière Esso (ExxonMobil).

Ce qu'ils veulent, c'est retrouver leur emploi, leurs anciennes conditions de travail et de salaire. C'est cette revendication qui est à l'origine du conflit qui oppose 230 travailleurs licenciés et les entreprises Esso et UGL. En 2017, afin de réduire ses coûts, Esso a décidé de sabrer dans les avantages de nombreux travailleurs de maintenance employés sur son site de traitement de gaz de Longford, en Australie.

La compagnie pétrolière a lancé un appel d'offres qui l'a mené à faire appel aux services d'UGL pour assurer la maintenance des machines du site à moindre frais. Les travailleurs concernés avaient alors le choix entre travailler à des conditions considérablement plus basses chez UGL... ou perdre leur emploi. La plupart des travailleurs n'ont pas accepté la proposition et mènent depuis lors une campagne avec le soutien et la contribution de divers sympathisants, associations et syndicats d'Australie, mais aussi de l'étranger dont la Centrale Générale - FGTB.

On constate qu'Esso ne change pas ses mauvaises habitudes et que l'histoire se répète. Souvenez-vous du conflit ayant opposé Esso à dix-sept de ses chauffeurs belges durant pas moins de... 23 ans!

In Memoriam Lucien Charlier

C'est avec une profonde tristesse que nous vous faisons part du décès de notre camarade Lucien Charlier. Lucien a été permanent de la Centrale des Mineurs. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

La catastrophe minière de Marcinelle commémorée pour la 62^e fois

Chaque année, sur le coup de 8h10, la cloche «Maria Mater Orfanorum» résonne en mémoire des 262 mineurs qui ont perdu la vie ce sinistre 8 août 1956 au Bois du Cazier (Marcinelle). Cette année, il s'agissait de la 62^{ème} commémoration de la plus grande catastrophe industrielle que la Belgique ait connue. Des membres des familles des victimes, des représentants syndicaux, des hommes politiques, dont le ministre italien des affaires étrangères, ont assisté à la cérémonie.



Le métier de mineur continue de symboliser comme aucun autre l'exploitation exacerbée de la main d'œuvre, notamment immigrée. Les mines ont beau avoir fermé, les logiques industrielles restent les mêmes et entraînent toujours de nombreux accidents. D'où l'importance de continuer à faire vivre le Bois du Cazier, pour ne jamais oublier.

> EDITO RENTRÉE

La gifle de trop

En juillet dernier, sur ces mêmes pages, nous avons choisi de manière fantaisiste de tirer la sonnette d'alarme. Nous savions que le gouvernement profiterait de la torpeur estivale pour sortir de nouvelles attaques. Malheureusement, nous avons raison.

Une fois de plus, il n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. Son deal pour l'emploi est une véritable gifle - une de plus - pour les travailleurs et allocataires sociaux de ce pays. Nous avons demandé à Werner Van Heetvelde et Eric Neuprez, respectivement président et secrétaire général de la Centrale Générale - FGTB de nous livrer leur lecture de ces mesures et de nous planter le décor pour cette rentrée, encore plus explosive que ce que nous redoutions déjà début juillet.



Pour Eric (à gauche) et Werner, le message est clair: nous avons besoin de tous les travailleurs pour faire entendre notre colère.

En quoi les mesures annoncées par le gouvernement sont-elles une nouvelle gifle pour les travailleurs et les syndicats?

Werner: Depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement est à la solde des employeurs. Il ne fait qu'exaucer leurs vœux l'un après l'autre: âge de la pension, prépensions, crédit-temps,... Sans laisser la moindre chance à une véritable concertation sociale ni penser à l'intérêt collectif. Maintenant, il promet de régler le problème des métiers en pénurie avec des primes et en réduisant plus rapidement les allocations de chômage! A aucun moment il ne se pose les bonnes questions: pourquoi y a-t-il pénurie

dans tel ou tel secteur? Pourquoi les travailleurs ne restent-ils pas dans ces secteurs? Comment pourrait-on améliorer l'attractivité de ces secteurs? Cette analyse, nous, nous la faisons pour nos secteurs en pénurie et nous pouvons vous garantir que ce n'est pas avec ces mesures que vous allez attirer et garder des travailleurs.

Eric: Parmi les attaques insupportables, il y a celle contre les barèmes liés à l'ancienneté. Pour de nombreux travailleurs, c'est la seule façon de voir leur salaire progresser. Aujourd'hui, c'est un mécanisme de rémunération collective, transparent. Demain, si on laisse faire Michel, ce sera un système à la tête du client. Donc, ceux qui peuvent courir vite seront récompensés, les autres resteront sur le carreau. Même chose pour ceux dont la tête ne revient pas au patron.

Werner: Nous déplorons que des sujets aussi sérieux soient traités avec un tel amateurisme et sans véritable fondement. Le pire, c'est que dans les médias, Michel prétend que «la FGTB fait preuve de travailisme qui appauvrit les travailleurs et allocataires sociaux». C'est de la désinformation

totale qui a pour seul objectif de décrédibiliser la FGTB, une FGTB vue comme une épine dans le pied de ce gouvernement.

Dans ce contexte, à quoi doit-on s'attendre pour cet automne?

Werner: Ces mesures doivent être interprétées par tous les travailleurs et allocataires sociaux comme la gifle de trop. Celle qu'on ne peut pas tolérer et qui demande une réaction à la hauteur.

Eric: A l'heure où nous faisons cette interview, nous ne pouvons pas encore vous communiquer un agenda précis, mais soyez convaincus que la riposte sera à la hauteur des attaques infligées par ce gouvernement de droite. Nous avons besoin aujourd'hui plus que jamais d'actions fortes et claires.

Werner: Cela ne s'improvise pas, l'ensemble de la FGTB doit déterminer quelles mesures et quel timing, mais quoi qu'il en soit, nous aurons besoin de tous les travailleurs derrière nous. C'est la seule façon d'être entendu. Le type d'actions et le calendrier tomberont prochainement, suivez-nous sur notre site ou sur nos réseaux sociaux pour être informé en temps réel.

> SANTÉ AU TRAVAIL

Les produits ménagers peuvent nuire gravement à votre santé

Le travail d'aide-ménagère n'est pas sans risques. En plus d'être confrontées aux problèmes physiques dus aux mouvements répétitifs effectués au quotidien, les travailleuses doivent faire face aux dangers liés à l'usage des produits ménagers. Pourtant, en adoptant de bons réflexes ou via des alternatives, il est possible d'utiliser ces produits en toute sécurité.

«Risque de décès plus élevé que dans les autres secteurs, des poumons aussi abîmés que ceux d'un fumeur après 20 ans de nettoyage,...». Nombreuses sont les études qui le prouvent, les produits de nettoyage peuvent nuire gravement à la santé. Pour la Centrale Générale - FGTB, protéger la santé des travailleurs est essentiel, d'autant plus que des alternatives existent.

Il n'est certainement pas inutile de rappeler les dangers des produits destinés aux sols et aux meubles. Le doux parfum qu'ils répandent à travers la maison ne peut pas occulter les substances cancérogènes et toxiques qu'ils peuvent contenir, ni les allergies qu'ils peuvent occasionner. Mais la bonne nouvelle, c'est que ces produits ménagers sont bien souvent inutiles car le sol peut simplement être nettoyé à l'eau ou avec un nettoyant doux tout usage.

Les bons réflexes

En outre, des gestes simples peuvent aussi préserver votre santé. Ainsi, n'hésitez pas à ventiler le local dans lequel vous travaillez et n'oubliez pas de porter des gants. D'autre part, prenez quelques minutes pour lire les étiquettes des produits que vous manipulez, pour une utilisation et un dosage corrects.

De plus, il faut savoir que les produits moins nocifs sont souvent les moins chers. N'hésitez donc pas à demander aux clients de prévoir des produits sûrs pour la santé. Avec du bicarbonate de sodium, du vinaigre, du sel, du jus de citron, ou encore du savon de Marseille, vous pouvez faire des miracles. Nul besoin d'avoir recours aux muscles vantés par une marque bien connue. Chez-vous aussi, pensez à votre santé.

Demandez plus d'infos à votre délégué FGTB.



> COMMUNICATION

Suivez votre secteur via Facebook

A l'heure de la communication digitale et de la flexibilisation, votre syndicat se bat aussi pour rester à la pointe et vous permettre d'accéder aux infos nécessaires dans les meilleurs délais. Pour cela, la Centrale Générale - FGTB a lancé plusieurs pages Facebook exclusivement consacrées à un seul secteur. Actuellement, nous disposons actuellement de pages pour les secteurs des titres-services, du nettoyage, du gardiennage et de la construction. Ainsi, que vous soyez seul sur votre chantier ou petite équipe, comme les nettoyeuses ou les agents de gardiennage, vous obtenez toute l'info en ligne. Vous pouvez aussi partager vos expériences ou même poser des questions. D'autres pages seront prochainement lancées.

Désormais, vous pourrez nous retrouver en un clin d'œil via votre ordinateur, smartphone ou tablette et nous poser vos questions. Attention, pour les situations spécifiques et les dossiers personnels, nous conseillons à nos membres de contacter leur délégué ou leur section locale de la Centrale Générale - FGTB.

Si vous aussi, vous avez un profil Facebook mais que vous ne connaissez pas encore nos pages, n'hésitez pas à 'liker' nos pages et à nous suivre. Et si votre secteur ne dispose pas encore de sa propre page Facebook, suivez la page Facebook de la Centrale Générale - FGTB.



> POINT DE VUE

Hommage militant à une «Guerrière»

De certains combattants, tombés au champ d'honneur, on dit parfois qu'ils «ont regardé la mort en face».

Une guerrière dont la chute, aussi jeune, nous déchire les veines et le ventre, avait choisi, très exactement, le contraire. Embrasser l'existence à pleines dents, malgré tout. Malgré les souffrances. Malgré la lourdeur des traitements. Malgré le pessimisme de la raison. Tout au long de huit années de combat, pas un jour, elle n'a baissé les armes. Elle a cru en sa victoire tous les matins. Toutes les heures. A chaque instant, avec une volonté héroïque. La rage de vivre. Un exemple...

La maladie a triomphé de son corps. Pas de sa soif d'exister. Pas de son amour pour la vie. De celui pour les siens. La mort n'emportera pas non plus le souvenir indélébile d'un optimisme rare, celui des résistants de toujours. Pas plus qu'elle n'altérera celui de l'élégance de sa modestie. Ou celui de ses indignations et de ses engagements...

Le déploiement de nos destins ne répond à aucune loi d'airain, à aucune logique inaltérable. Le savoir ne lave pourtant pas le sable dans la bouche des parents qui perdent un enfant... même adulte.

Simplement parce que ce n'est pas l'idée que nous nous faisons d'un... «ordre des choses».

Là, maintenant, nous sommes remplis à ras bord d'une douleur, de tristesse et de compassion. Transformer ces sentiments un peu sombres mais bien réels en une perspective positive à l'endroit de celles et ceux qu'elle a côtoyés dans les hôpitaux, c'est, pour nous, ici, rendre un hommage militant à notre camarade et à sa mémoire. La violence et l'injustice de sa disparition nous prennent à la gorge. Elles nourrissent de la colère parce que nous ne sommes plus sûrs du tout qu'aujourd'hui tout soit fait pour réduire l'occurrence de ce qui n'est pas tout à fait une... fatalité. Nous ne sommes plus sûrs du tout que notre santé vaille plus que les profits qu'elle représente dans ce système qui n'est pas le nôtre. La connaissance scientifique, la recherche, la médecine sont devenues des marchandises dans une société de... marchés.

La Sécu, patrimoine de l'humanité !

Le monde ouvrier avait pourtant

voulu sortir l'organisation démocratique des soins de ces dynamiques égoïstes d'un capitalisme cannibale. Comment? En la logeant, au lendemain de la guerre, dans une sécurité sociale construite sur un principe d'assurance collective. C'était une décision forte. Un choix politique de rupture. Celui d'une société solidaire face aux accidents... de la vie.

Cette lumineuse construction, incontestable «patrimoine d'humanité» pour l'humanité entière, est aujourd'hui mise à terre, brique par brique. Son effondrement emportera dans sa ruine... une idée civilisatrice. L'urgence est bien là. Face à la maladie, les pauvres, les indigents, les prolétaires sont aujourd'hui de plus en plus renvoyés à leur froide solitude. Bien se porter redevient, lentement mais certainement, l'apanage de ceux qui en ont les moyens. C'est insupportable parce qu'autre chose est possible: nous l'avons réussi!



Les Métallos Wallons et Bruxellois de la FGTB ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de notre collègue, Camarade et amie Jessica.

gétaires du secteur pharmaceutique: «Il est temps de repenser un système où les pouvoirs publics sont pris en otage» (Le Soir, 6 août). C'est le secteur privé qui nous coûte cher!

A rebrousse-poil du discours dominant, la preuve est ainsi faite, en deux temps, qu'en matière de santé, la privatisation est moins efficace et plus onéreuse que l'initiative publique.

Et que la politique des libéraux et de la droite nuit gravement à la santé!

Tu vois, Jess, nous n'en avons pas fini. Il nous reste à porter notre détermination pour faire triompher ce monde meilleur à la hauteur du courage avec lequel tu es partie, les armes à la main.

Au cours de cet été, plusieurs événements ont résonné comme un tocsin à ce sujet.

L'effort budgétaire fédéral a été épargné, cette fois, le secteur des soins de santé mais il avait été saigné à blanc au cours des derniers exercices. Moins bien nous soigner a été une priorité politique du gouvernement de Charles Michel! Une étude du Service public fédéral de la Santé a montré que les Belges sont en moins bonne santé que leurs voisins. «Entre 1990 et 2016, nous sommes passés de la 8e à la 15e position, si l'on établit un classement des 28 Etats membres actuels de l'Union européenne» (L'Echo du 17 juillet).

Par ailleurs, Ri De Ridder, l'ancien patron de l'Inami devenu président de « Médecins du Monde », dénonçait les dérappages bud-



Nico Cué
Secrétaire général de la MWB

Carte blanche

<http://www.metallos.be>

METALLOS MWB
FGTB

«Celui qui ne combat pas a déjà perdu!»

Après près d'un an de négociations, le site de production de l'ex-Wendt Boart est maintenu avec à la clé la sauvegarde de la totalité des emplois. C'est une très bonne nouvelle pour les travailleurs et leurs familles car l'annonce du 22 juin 2017 ne laissait que très peu d'espoir pour une éventuelle reprise! Les activités de Wendt Boart passent entre les mains du groupe Altifort. Nous sommes allés à la rencontre de la délégation MWB-FGTB Brabant.

Rétroactes sur les événements survenus depuis juin 2017 avec deux représentants MWB-FGTB: Christian, 58 ans, délégué depuis 30 ans et Kamel, 55 ans, délégué depuis près de 25 ans. Le 22 juin 2017, la direction de l'entreprise Wendt Boart fait part de son intention de cesser ses activités sur le site de Nivelles et ce malgré de plantureux profits réalisés par le groupe 3M, détenteur du site. Le site de Nivelles est directement touché par la suppression de 107 travailleurs.

L'entreprise est spécialisée dans un secteur très pointu travaillant essentiellement avec le secteur automobile. Des repreneurs potentiels se sont présentés mais les

clauses de reprises proposées par l'entreprise sont de nature à les décourager. Au départ, le groupe 3M ne voulait pas céder ce site pour des raisons de pure stratégie, évitant ainsi d'avoir un concurrent potentiel sur le marché. Le groupe voulait stopper net les activités en proposant un plan social.

Du côté syndical, la priorité des travailleurs et de leurs représentants de la MWB-FGTB était, comme toujours, le maintien de l'emploi! D'autant plus ici, que la majorité des travailleurs concernés sont des ouvriers de 50 ans et plus, qui auraient eu les plus grandes difficultés à retrouver un emploi. L'unique solution était un repreneur crédible. C'est pourquoi les

travailleurs ont décidé de faire pression sur la direction afin qu'un acheteur soit trouvé. Après plusieurs jours de grève, les négociations ont repris dans le cadre de la loi Renault. Même si le moral des troupes était dans les chaussettes, la volonté de poursuivre le combat restait intacte. C'est donc fort d'un rapport de force construit grâce aux travailleurs, que les négociations se sont poursuivies. En même temps, des démarches tous azimuts ont été entreprises pour sensibiliser les acteurs politiques. Début 2018, deux repreneurs potentiels se manifestent. Une piste sérieuse est retenue: le groupe Altifort. C'est un groupe industriel international créé en 2013, et constitué de plusieurs sociétés en Europe. Altifort développe des produits et des services pour l'industrie. Le futur repreneur rencontre les syndicats sans la direction de 3M. Le but étant d'expliquer le projet industriel. Le projet proposé aux représentants des travailleurs semble attrayant. Il est présenté à l'assemblée du personnel qui l'approuve unanimement. Suite à l'accord des travailleurs, les négociations de rachat entre les

groupes 3M et Altifort démarrent sérieusement. Ces démarches ont duré quelques semaines avant l'annonce officielle en avril 2018. C'est lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire que le groupe 3M annonce de manière officielle la vente de sa filiale Wendt Boart à Altifort Group.

Dès le départ, le maintien de l'emploi avec le maintien des acquis était l'objectif principal des représentants des travailleurs de la MWB-FGTB. Certes, le repreneur souhaitait garder 85 travailleurs sur les 107 mais finalement Altifort décide de maintenir l'intégralité des emplois. Car ces travailleurs représentent une richesse, un savoir-faire et une expérience unique dans un secteur très pointu. Autre bonne nouvelle côté emploi: l'embauche des intérimaires. Là également, les délégués syndicaux ont pesé de tout leur poids pour leur décrocher un contrat. Depuis la reprise des activités par Altifort, de nombreux signaux positifs sont donnés par la direction: l'embauche de commerciaux pour démarcher de nouveaux clients, des investissements dans l'outil de production. Ce sont des indicateurs

positifs, néanmoins les syndicats restent vigilants et attentifs à l'évolution de la situation.

Près d'un an après l'annonce de la fermeture pure et dure, les travailleurs ont obtenu ce pour quoi ils se sont battus, le maintien de leur outil et de leurs acquis. «Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.»

Délégation MWB-FGTB Brabant de l'entreprise ALTIFORT BOART



> POINT DE VUE

Budget 2019 - DEAL pour l'emploi: attaque en règle contre le monde du travail

S'il fallait le rappeler, le Gouvernement NVA - MR, le Gouvernement DE WEVER - MICHEL n'a de cesse de fragiliser les travailleurs et les allocataires sociaux.

En juillet, le gouvernement a sorti son budget pour 2019. Un budget où toute une série de dépenses sont sous-estimées et où toute une série de recettes sont maximisées. De ces tours de passe-passe budgétaires nous en avons l'habitude : la commission européenne et la réalité des faits seront là pour rappeler les dures réalités des chiffres.

Mais cette fois, l'exercice budgétaire s'est doublé d'une note appelée «*DEAL POUR L'EMPLOI*» qui n'est rien d'autre qu'une attaque en règle contre le monde du tra-

vail et contre les allocataires sociaux. Nous mettons ici quelques exemples emblématiques en évidence:

- Réforme des rémunérations : le gouvernement dit qu'elles ne devraient plus être liées à l'âge. Or, cela a déjà été interdit. Le gouvernement entend donc que les rémunérations liées à l'ancienneté ne seraient plus possibles. Le Ministre Peeters veut que les rémunérations soient liées à la compétence et à la productivité. INACCEPTABLE !!! Cela signifie non seulement une immixtion du gouvernement dans la concertation sociale, mais surtout une mise sous pression constante des travailleurs.

- Crédit-temps de fin de carrière : recul de 55 ans à 60 ans.

- RCC en cas de restructuration qui est aujourd'hui fixé à 56 ans passera en 2019 à 59 ans et en 2020 à 60 ans.

- La dégressivité des allocations de chômage. Cette mesure est INACCEPTABLE. Ce n'est pas en appauvrissant les chômeurs qu'on les aide à retrouver plus facilement du travail.

Face à ces attaques, le monde du travail doit avoir une réaction à la hauteur de celles-ci. Mais qu'on ne se trompe pas, le monde du travail doit réagir ENSEMBLE. Tous les travailleurs sont touchés, de toutes les organisations, nous devons donc tous ensemble FGTB, CSC, CGSLB réagir de manière concertée. Nous devons laisser toutes les chances à notre Président Robert

VERTENUEIL et à notre Secrétaire générale Miranda ULENS de travailler en ce sens pour organiser la riposte.

Cette riposte, doit être une réaction FEDERALE à la hauteur des attaques qui sont menées contre le monde du travail. Des réactions éparses, non structurées, voire régionales n'auraient pour but non pas d'être un aiguillon, mais bien d'affaiblir l'UNITE du monde du travail et donc la force de nos réactions.

Le 02/10, en FRONT COMMUN, la FGTB, CSC, CGSLB, vont dire clairement au gouvernement que l'opération de «*CASSE*» de notre système de pension n'est pas acceptable, que nous ne le tolérerons pas et que nous nous battons pour le préserver. Mais

nous voulons aussi que le 2/10 soit le début de réactions vis-à-vis des attaques continues de ce gouvernement. Un plan d'action en front commun doit être construit, rapidement, et doit être à la hauteur des agressions dont nous sommes victimes.

Pour la FGTB Horval, ne rien faire n'est pas une option: avec le monde du travail construisons une réaction forte.



Tanguy Cornu et Alain Detemmerman
Co-présidents de la FGTB Horval

En Colombie, être syndicaliste, c'est risquer sa vie

Plus de 3200 syndicalistes assassinés depuis 1977... Dans les entreprises alimentaires internationales aussi, les syndicalistes sont victimes d'attaques meurtrières. SINALTRAINAL rend hommage à ses camarades assassinés



Hommage de SINALTRAINAL aux 32 militants assassinés

Des syndicalistes de COCA-COLA assassinés, des syndicalistes de Nestlé assassinés en raison de négociations difficiles. Chez AB Inbev, des militants portent des gilets pare-balles pour se rendre au travail. Même le Ministère du Travail conseille aux représentants syndicaux de blinder les vitres de leur voiture.

Il est important que le monde ait connaissance de la réelle situation des syndicalistes en Colombie. C'est pourquoi, Horval a créé en 2017, avec le soutien de Solsoc, un partenariat avec USTIAM, la Confédération syndicale des travailleurs de l'industrie de la bière, SINALTRAINAL, le syndicat des produits alimentaires et le syndicat des coupeurs de canne à sucre SINTRA14.

Patrick Rehan, le négociateur pour la FGTB Horval chez AB Inbev, nous a accompagnés en mission en Colombie. Grâce à IFSI, nous avons profité de l'occasion pour inviter Luis Saman, le secrétaire général du syndicat Backus du Pérou. Ils sont confrontés à 14 travailleurs licenciés parce qu'ils avaient fait grève chez BACKUS (Ab Inbev). Heureusement, la direction belge locale d'AB Inbev n'applique pas encore cette politique, sinon il ne leur resterait plus de travailleurs! La FGTB Horval s'est engagée pour un modèle social où les libertés syndicales sont essentielles et où les syndicats entretiennent des contacts mutuels au niveau mondial.

Soyons solidaire; en Colombie comme ailleurs être de gauche ne doit pas être un crime.

Silvie Mariën
Projets internationaux FGTB HORVAL



Rencontre avec Luis Saman, secrétaire général du syndicat Backus (AB Inbev) au Pérou



Des activistes et militants ont été tués par des groupes paramilitaires, sous la pression des multinationales. Les faits datent du 3 juillet 2018. Ces photos nous ont été envoyées par l'intermédiaire de nos contacts syndicaux en Colombie.





> POINT DE VUE

Été chaud, automne chaud?

Les titres des journaux ont à nouveau fait fort ces derniers jours. Bien sûr, nous respectons le travail des journalistes, mais il est parfois si facile de sortir des titres de son chapeau, uniquement pour attirer l'attention du lecteur et distiller ici ou là un scoop de la bouche de l'un ou l'autre.

Toutefois, la réalité est souvent différente de la présentation que les journalistes en font. Et nous parlons ici de la réalité à laquelle l'homme de la rue est confronté chaque jour pour pouvoir mener une vie décente.

Deux titres des derniers jours ont particulièrement attiré notre attention, l'un précisant qu'un Belge sur six a du mal à boucler ses fins de mois, l'autre que le patrimoine financier «moyen» des Belges avait légèrement baissé.

Pas tous aussi à l'aise dans notre État-providence

Un Belge sur six a du mal à couvrir tous ses frais chaque mois, soit 17% de la population. Autrement dit, ces personnes n'ont pas un revenu suffisant pour mettre quoi que ce soit de côté et n'ont pas la moindre pomme pour la soif sur un compte-épargne. Cela veut dire vivre chaque mois dans l'incertitude et espérer qu'il n'y aura pas de contretemps (dépenses imprévues dans la maison, maladie et médicaments, etc.). Bien sûr, nous savons que le contexte personnel dans lequel on peut se retrouver un jour joue un rôle à cet égard. Mais aussi que les salaires trop peu élevés, surtout pour les travailleurs dans des emplois dits «*peu qualifiés*», sont une cause non négligeable de cette situation. Nous continuons dès lors de plaider pour des augmentations salariales et ne manquerons pas de le faire également lors des négociations portant sur le prochain accord interprofessionnel et des négociations sectorielles qui suivront.

La richesse dans ce pays n'est pas répartie équitablement

Le patrimoine financier moyen aurait régressé ces derniers temps. Les journaux avancent une moyenne de 250.000€. Le lecteur est lui-même en mesure d'établir s'il se trouve au-dessus ou en dessous. La plupart devront probablement constater qu'ils sont en dessous, et c'est logique, car des moyennes restent

des moyennes. En effet, le patrimoine financier de la couche supérieure est bien au-delà de cette moyenne, de sorte que le nombre de personnes en dessous est évidemment bien plus élevé que celui des personnes au-dessus. Ceci pour dire que le citoyen moyen ne souffre probablement pas beaucoup de la régression de son patrimoine financier, car il n'a de toute façon pas grand-chose. Et que ceux de la couche supérieure ne seront pas tellement gênés par ce recul relativement faible de leur patrimoine extravagant.

Ces deux exemples illustrent bien à quel point les nouvelles peuvent être relatives, et aussi sélectives lorsqu'il s'agit d'accentuer certains aspects.

Un automne chaud?

Revenons-en au titre de cet article. Nous avons tous pu constater que l'été a été chaud. Nous ne pouvons dès lors que nous réjouir dans la mesure où il a permis à chacun de passer de belles vacances (également ceux qui sont restés en Belgique). Une nuance s'impose malgré tout à cet égard. En effet, ceci démontre tout de même très clairement le réchauffement de notre planète, ce qui doit nous inciter à prendre conscience plus rapidement de la nécessité de prendre aussi plus vite des mesures pour combattre ce phénomène.

Nous discutons actuellement de la chaleur de l'automne à venir (et nous ne parlons pas ici de l'automne climatologique) au sein de nos instances. Il y sera décidé des actions nécessaires. Il est évident que l'accord de l'été n'est pas acceptable pour nous. Et que non seulement le Gouvernement, mais aussi les employeurs, qui encensent cette politique gouvernementale dans la marge, porteront l'entière responsabilité de ces actions.

Entre-temps, nos militants participeront pleinement aux actions du 2 octobre en front commun syndical contre la politique des pensions de ce gouvernement.

Permettez-nous de terminer par une affirmation claire du SETCa: les barèmes sont ancrés dans les conventions collectives de travail entre syndicats et employeurs, ils ont été négociés et restent la propriété de la concertation sociale.

Nous disons donc haut et fort au Gouvernement: pas touche aux barèmes!

Et nous disons haut et fort aux employeurs: respectez la concertation sociale, également en ce qui concerne les barèmes.



Myriam Delmée,
Vice-Présidente du SETCa

Erwin De Deyn,
Président du SETCa

Il faut préserver notre système barémique

Dans son accord d'été (le fameux jobs deal), le gouvernement prévoit plusieurs mesures qui sont censées créer de l'emploi. L'une d'entre elles nous inquiète particulièrement: celle concernant la refonte de notre système de rémunération. Le gouvernement envisagerait en effet de s'attaquer aux barèmes à l'ancienneté et de les remplacer par un système fondé sur la productivité et la compétence.

Peu de détails ont filtré quant à la manière dont le gouvernement souhaiterait concrétiser ce changement d'envergure. On sait qu'une étude du Conseil Central de l'Economie portant sur le lien entre le coût salarial et la compétitivité des entreprises sur le plan intersectoriel devrait voir le jour. Le Ministre de l'emploi a également appelé les partenaires sociaux à mettre sur pied un agenda afin d'en discuter. Notre position est très claire: nous ne pouvons que nous insurger face à ces projets et à cette nouvelle immixtion du gouvernement dans la concertation sociale.

Avant toute chose, il est important de rappeler qu'une importante transformation de notre système barémique a déjà eu lieu il y a une dizaine d'années. Pour satisfaire au principe de non-discrimination, nous avons alors évolué d'un système basé sur le critère de l'âge à un système basé sur l'ancienneté ou l'expérience du travailleur. Le refrain n'est pas nouveau dans la bouche du monde politique et patronal: notre système barémique actuel (fondé sur l'ancienneté des travailleurs) coûterait trop cher et pousserait les travailleurs âgés hors du marché du travail. La

solution miracle serait de rémunérer davantage les travailleurs en fonction des prestations et d'instaurer plus de flexibilité dans les packages salariaux. Aujourd'hui, le gouvernement se cache à nouveau derrière de faux alibis pour mettre à mal l'automatisme des augmentations de salaires en Belgique. Nous l'avons déjà répété à maintes reprises dans le passé et nous le répétons à nouveau aujourd'hui: l'impact des barèmes à l'expérience est surestimé. Il s'agit là de raisonnements fallacieux qui reviennent de façon cyclique. C'est aller trop vite en besogne que d'attribuer nos problèmes de compétitivité aux barèmes à l'expérience et à leur augmentation automatique. La productivité et la compétence, qui sont avancées comme les nouveaux critères qui devraient être pris en compte, sont loin d'être des critères objectifs.

Dans certains environnements de travail, le rendement est facilement mesurable, dans d'autres, c'est bien plus complexe. Déterminer la compétence d'une personne est également très subjectif (surtout dans certains secteurs comme le social ou les soins de santé (qui, au-delà des 'savoirs' font appel au savoir-être et aux qualités humaines et

relationnelles). Le passage vers des barèmes basés sur de tels critères constituerait une mise sous pression constante des travailleurs. Le gouvernement semble ne voir les salaires que comme la seule variable d'ajustement en termes de performance économique de nos entreprises. En tant qu'organisation syndicale, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de préserver notre système actuel. Les barèmes salariaux à l'expérience constituent un mode de rémunération transparent qui jouit d'un soutien considérable auprès des travailleurs et qui permet à chacun d'être rétribué à sa juste valeur. Changer notre système actuel remettrait en cause tout l'équilibre de la progression salariale. Que ce soit clair: la formation et la négociation des salaires sont exclusivement l'affaire des interlocuteurs sociaux et doivent le rester. Dans les prochaines semaines, nous veillerons à faire passer ce message le plus largement possible! Le SETCa interpellera notamment les fédérations d'employeurs des différents secteurs pour réclamer de la clarté quant à leur position dans ce dossier et les appeler à ne pas suivre la voie que le gouvernement voudrait emprunter.

De nombreux secteurs indexés en septembre/octobre

L'indice santé lissé d'août 2018 (105,10) atteint précisément l'indice pivot de la fonction publique. Cela signifie concrètement pour vous que les montants allocations sociales et les barèmes de nombreuses commissions paritaires - notamment une bonne partie du secteur du non-marchand - seront automatiquement indexés en septembre ou octobre.

Les secteurs suivants seront indexés en septembre:

CP 210	2,00%
CP 211	2,00%
CP 216	0,63%
CP 309	0,3246%
CP 310	0,32%
CP 330.00	2,00%
CP 330.01	2,00%
CP 330.02	2,00%
CP 330.04	2,00%
CP 332	2,00%
RMMG et allocations sociales	2,00%

Les secteurs suivants seront indexés en octobre:

CP 304	2,00%
CP 307	2,00%
CP 317	2,00%
CP 318.02	2,00%
CP 319	2,00%
CP 319.01	2,00%
CP 319.02	2,00%
CP 329.01	2,00%
CP 329.02	2,00%
CP 329.03	2,00%
CP 330.03	2,00%
CP 331	2,00%
CP 332	2,00%

Pour connaître précisément le mois de l'indexation dans votre secteur et les modalités spécifiques, rendez-vous sur setca.org/index.

A quand «mon» tour?

Votre commission paritaire ne fait pas partie des secteurs indexés ce mois-ci? Abonnez-vous à la newsletter du SETCa sur setca.org pour être toujours au courant de ce qui est d'application pour vous. Chaque mois, vous recevrez directement dans votre boîte mail les prévisions des prochaines indexations!

OFFRES D'EMPLOI



Le SETCa Fédéral, syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB, recherche pour le secteur Non-Marchand

un Management Assistant (m/f/x)

La langue de travail est le néerlandais

Vos responsabilités :

En tant que Management Assistant, vous fournissez un soutien administratif aux secrétaires fédéraux du secteur Non-Marchand ainsi qu'au service support. Vous faites partie d'une équipe composée de plusieurs Management Assistants et serez donc appelé à travailler pour d'autres secteurs. Les tâches principales sont les suivantes :

- Vous contribuez à préparer, relire et distribuer divers types de documents (comptes rendus, brochures, notes, résumés d'articles, ...) et adaptez votre style selon le canal utilisé (web, impression,...) ainsi que le public cible.
- Vous gérez les agendas des secrétaires fédéraux de votre secteur et prenez en charge l'organisation pratique et la coordination des réunions, des réceptions et autres événements.
- Vous apportez un soin particulier à la mise en page de vos documents et préparez les présentations aux réunions.
- Vous gardez constamment à l'esprit que vous représentez votre secrétaire fédéral dans votre communication écrite (mails, courrier, ...) et orale (traitement des appels téléphoniques, contacts avec les partenaires externes, ...).
- Vous anticipez les besoins et les actions nécessaires autant que possible.
- Vous apportez votre collaboration aux autres assistantes de l'équipe.

Qualifications et expérience souhaitées

- Vous êtes en possession d'un bachelier en secrétariat. Si vous n'avez pas de diplôme mais

bien une expérience probante, nous prendrons votre candidature en considération.

- Vous maîtrisez le néerlandais (à l'oral comme à l'écrit – orthographe), mais avez aussi une très bonne connaissance du français.
- Vous avez une très bonne connaissance de Microsoft Office et de OneNote.
- Vous êtes proactif et orienté solutions.
- Vous faites attention aux détails, travaillez avec précision et êtes particulièrement bien organisé.
- Vous travaillez volontiers de manière autonome mais disposez d'un bon esprit d'équipe.
- Vous êtes dynamique et communicatif.
- Vous êtes d'un naturel sociable et syndicalement engagé, vous voulez participer à la transmission de nos positions et valeurs syndicales.
- Une connaissance du secteur Non-Marchand au niveau fédéral et régional flamand est requise.

Nous vous offrons

Un travail passionnant et varié dans un environnement en perpétuel mouvement et une organisation à taille humaine. Nous vous offrons également un salaire attractif assorti d'avantages extralégaux. Le lieu de travail est situé au cœur de Bruxelles (Sablon - proximité Gare Centrale).

Intéressé(e) ?

Veillez adresser votre candidature et une lettre de motivation par mail à Anne Notebaert (anotebaert@setca-fgtb.be) avant le 21/09/2018 prochain. La sélection débutera la première semaine du mois d'octobre.

Ceci vous dit quelque chose ?



Si oui, vous êtes peut-être le **talent créatif** que nous recherchons !

Nous recherchons pour notre service Communication un(e)

Content creator m/f/x polyvalent(e)

Fonction

- Vous participez à l'élaboration d'une politique de communication et à la mise en œuvre de campagnes (en ligne) et d'actions. Une certaine expérience est recommandée.
- Vous êtes en charge du travail éditorial (final) néerlandophone tant pour le web, que pour les impressions et les communiqués de presse. Vous avez une bonne plume, pouvez écrire sur un large éventail de thèmes et savez quelle forme est la plus adéquate pour le canal utilisé. Vous savez que le contenu ne se limite pas au texte, mais qu'il peut aussi prendre la forme d'une image, d'une vidéo, voire d'une animation.
- Vous jouez un rôle actif dans le développement de notre présence dans les médias sociaux et dans la communication en ligne et vous n'hésitez pas à intervenir dans une conversation.
- Grâce à votre expérience, vous êtes à même de participer immédiatement à la préparation et à la réalisation d'actions syndicales et d'événements tels que des congrès syndicaux, par exemple.
- Vous êtes le porte-parole pour la presse néerlandophone.

Nous recherchons le profil suivant

- Vous disposez d'un diplôme en communication ou en marketing. Si vous n'avez pas de diplôme mais bien une expérience probante, nous prendrons votre candidature en considération.
- Le marketing (en ligne) n'a pas de secret pour vous.
- Aucune info ne vous échappe et vous suivez de très près l'actualité socio-politique et économique.

- Vous connaissez MS Office comme votre poche et avez une bonne connaissance de base des logiciels de mise en page.
- Vous êtes créatif et innovateur.
- Vous maîtrisez le néerlandais, mais avez aussi une très bonne connaissance du français (la connaissance de l'anglais est un plus).
- Vous avez de l'expérience dans la gestion des relations de presse.
- Vous êtes dynamique et communicatif.
- Vous travaillez volontiers de manière autonome lorsque c'est nécessaire, mais disposez d'un bon esprit d'équipe.
- Vous êtes d'un naturel sociable et syndicalement engagé, vous voulez participer à la transmission de nos positions syndicales.
- Vous passez sans aucune difficulté d'une tâche à l'autre et avez un esprit analytique.
- Vous êtes sûr de vous et résistant au stress, après tout, il s'agit de communication syndicale.
- Vous êtes curieux, ouvert d'esprit et avide d'apprendre.

Nous vous proposons

Un travail passionnant et varié dans un environnement en perpétuel changement, dans une organisation à taille humaine. Nous vous offrons également un salaire attractif assorti d'avantages extra-légaux.

Intéressé(e) ?

Envoyez **votre CV et votre lettre de motivation** par mail **avant le 30 septembre** à Anne Notebaert, anotebaert@setca-fgtb.be. La sélection consiste en une présélection basée sur votre motivation et votre CV suivie, le cas échéant d'un entretien et des tests pratiques.

C'est la rentrée des classes... aussi pour la formation

Programme chargé pour cette année scolaire 2018-2019 avec la fin du cycle de la formation de base et le début d'un nouveau programme pour les délégués chevronnés.

Pour rappel, la formation de base concerne les délégués nouvellement élus lors des dernières élections sociales. Le programme comprend 12 journées de formation réparties en 4 sessions de 3 jours, dont la dernière débute en septembre.

En ce qui concerne la formation de base, le contrat de travail et la rémunération serviront de fil conducteur à cette dernière session. Nous aborderons - en vrac - les différents types de contrat, la précarisation de l'emploi et ses enjeux en matière syndicale, la rémunération, la fiche de salaire, la sécurité sociale et les services publics, etc. Comme à l'accoutumée, nous tirerons de l'expérience vécue sur

le terrain par les militants pour aborder les différents aspects liés à la thématique générale.

Cette manière nous semble la plus appropriée pour appréhender au mieux les enjeux futurs tout en restant au contact de la réalité du terrain.

La formation continuée, quant à elle, se déroulera à un moment crucial pour notre organisation syndicale : la campagne pour les élections de mai 2019. À l'heure où la majorité en place prévoit déjà de s'attaquer au « pouvoir » des syndicats, il a paru essentiel pour le SETCa d'axer la formation autour de nos revendications syndicales sur les mesures sociales en faveur des travailleurs.

Dans ce contexte, la politique du gouvernement sera analysée en détail afin d'en mesurer l'impact pour le monde du travail, notamment en matière de pension, de sécurité sociale, de rémunération

et d'emploi. On attendra aussi des militants chevronnés qu'ils puissent aussi relayer dans les entreprises un message syndical fort en lien avec nos positions de congrès.

Il est important pour les délégués de suivre cette formation, afin de pouvoir défendre nos positions syndicales sur le lieu de travail. Les inscriptions s'effectuent via les sections régionales SETCa.



La formation est un moment privilégié durant lequel chaque délégué peut prendre le temps de construire et déconstruire une réflexion sur le monde de l'entreprise et le monde qui nous entoure!

Le formateur n'est pas le savoir. Les délégués sont les acteurs de la formation. C'est ensemble que nous abordons les diverses thématiques qui touchent au quotidien du délégué. Comme formateur, notre objectif est de faire émerger les concepts théoriques à partir du vécu et de l'expérience des acteurs de terrain. Nous apprenons ainsi tous les jours des uns et des autres!

La formation continuée donne aux travailleurs des outils pour apprendre à mieux appréhender le monde de l'entreprise. On constate qu'il y a de moins en moins d'endroit où l'on peut réfléchir, s'émanciper, créer des synergies et de la solidarité entre travailleurs. la formation devient le lieu privilégié!

> ÉDITO

L'enfer sans les bonnes intentions

On dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Cela vaut quand celui qui les formule est de bonne foi mais n'en a pas mesuré les conséquences néfastes. Ce n'est pas le cas du gouvernement Michel. L'enfer oui, mais pavé de mauvaises intentions. Le fameux «Job Deal» supposé apporter des solutions aux pénuries de main d'œuvre dans certains métiers, voire même réduire les chiffres du chômage n'est en effet qu'un mauvais prétexte pour aller plus avant dans le démantèlement de notre modèle social.

Tout d'abord, une rectification s'impose: il n'y a eu aucun «deal» dans la mesure ou les décisions prises n'ont fait l'objet d'aucune concertation. Mais un «deal» est d'autant moins concevable que ces nouvelles mesures s'attaquent une fois de plus aux droits des travailleurs et aux fondements mêmes de la concertation sociale.

Mauvais prétextes

La dégressivité accélérée des allocations de chômage va-t-elle résoudre les pénuries de main d'œuvre? Bien sûr que non. Elle va juste précipiter la descente vers la pauvreté des travailleurs sans emploi les moins qualifiés. Cette mesure vise clairement à mettre la pression sur les chômeurs pour les pousser à devenir «travailleurs pauvres» au lieu de chômeurs plus pauvres.

Empêcher les travailleurs âgés de sortir du marché de l'emploi via le RCC ou le crédit-temps de fin de carrière va-t-il résoudre le problème des métiers en pénurie? Bien sûr

que non. Ce sera au mieux le statu quo mais aucun emploi de plus. C'est bien pour cela qu'une mesure complémentaire vise à augmenter le nombre d'heures supplémentaires autorisées dans les secteurs concernés! C'est en fait juste la suite de la politique restrictive des fins de carrière menée par les ministres de l'Emploi et des Pensions à la plus grande satisfaction du patronat.

Attaquer les augmentations barémiques à l'ancienneté va-t-il résoudre le problème? Est-ce que le fait de payer moins les travailleurs âgés va réduire la pénurie de main d'œuvre dans certaines professions? Bien sûr que non. Dit autrement: il y a-t-il pénurie parce que les employeurs ne veulent pas payer le juste prix de la qualification ou celui de la formation?

L'agenda même pas caché

Comme on le voit les raisons invoquées tiennent difficilement la route. Derrière ce Job Deal, il y a la volonté à peine cachée de déréguler encore plus le marché du travail et d'affaiblir la position des travailleurs face à leur employeur, de casser la concertation sociale et la négociation collective des salaires et des conditions de travail.

La loi encadrant les salaires (dite Loi de '96) dans sa nouvelle version, place la négociation salariale dans un carcan mais n'a aucune prise sur les augmentations barémiques. Passer d'un système d'augmentation à l'ancienneté à un système «à la productivité» ou «à la compétence» - c'est-

à-dire à la tête du client - revient en fait à individualiser la négociation salariale et à casser la négociation collective des salaires. Après les interventions successives du gouvernement sur les systèmes de prépension qui normalement relèvent exclusivement de la compétence des interlocuteurs sociaux, il ne reste plus grand-chose à négocier dans le cadre des accords interprofessionnels vu que les employeurs ont déjà obtenu satisfaction sur toute la ligne.

Le gouvernement des droites poursuit ainsi jour après jour son programme de démantèlement pierre par pierre des fondements du Pacte social d'après-guerre, basé sur la redistribution des richesses, la protection et la concertation sociales.

Sursaut citoyen

Sous couvert d'assainissement budgétaire (sans succès), de politique économique de relance de l'emploi, les forces libérales opèrent une véritable Reconquista de tout ce qu'elles ont dû céder par le passé. Elles ont même déjà posé les jalons suivant en annonçant qu'un Gouvernement Michel II poursuivrait ce grand-œuvre en retirant le rôle d'organisme payeur aux mutuelles et syndicats de manière à les rendre contournables et à les affaiblir. Tous sans exception, quelle que soit leur couleur.

Plus largement, c'est-à-dire, au-delà de la démocratie sociale plus que malmenée, c'est la démocratie tout court qui est en danger. La xénophobie et la libération de la parole

raciste ne sont que la partie la plus visible de cette dérive lente vers une forme de dictature plus ou moins douce qui se développe un peu partout en Europe et au-delà. Ce n'est pas une poignée de migrants sans papiers qui menace notre modèle social mais bien ceux qui nous gouvernent et qui en font la chasse sous prétexte, justement de préserver ce modèle qu'ils s'évertuent à saborder.

Le 2 octobre prochain, nous manifesterons en front commun pour des pensions décentes à un âge raisonnable. Mais ce n'est là qu'un des enjeux qui nous préoccupent. Au-delà, nous comptons sur un sursaut citoyen le 14 octobre prochain et surtout lors des élections législatives de mai 2019 pour stopper le travail de sape de notre modèle social.



Robert Vertenueil
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale

VOUS PROTÉGER, ÇA N'A PAS DE PRIX.

PROFITEZ PENDANT UNE ANNÉE COMPLÈTE
DE NOTRE FORFAIT ASSURANCE AUTO «ALL INCLUSIVE»

IL COMPREND :

- ✓ ASSURANCE CONDUCTEUR
- ✓ ASSISTANCE PANNE
- ✓ ASSISTANCE VOYAGE
- ✓ PROTECTION JURIDIQUE

Vous en bénéficiez si vous souscrivez à un contrat Responsabilité Civile et à un contrat MINI ou MAXI Omnium entre le **01/10/2018** et le **31/11/2018**.

ACTION TEMPORAIRE !

POUR PLUS D'INFO OU POUR RECEVOIR UNE OFFRE SANS ENGAGEMENT:

Appelez-nous gratuitement au **0800/49 490** ou surfez sur www.actelaffinity.be/fgtb/action